

# **MEMORIAL**

## Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



## **MEMORIAL**

## Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 168 24 février 2005

#### SOMMAIRE

| Audio-Video Service II, S.à r.l                   | 8019 | Savane Holding S.A., Luxembourg                | 803  |
|---------------------------------------------------|------|------------------------------------------------|------|
| Balexair Properties Holding S.A., Luxembourg      | 8018 | Savane Holding S.A., Luxembourg 80             |      |
| Borg Institutionen S.A., Luxembourg               | 8062 | Sicav Alcyon, Luxembourg 80                    |      |
| Centrale Automobile Distribution-Import S.A       | 8019 | So.Pla.Ge. Holding S.A., Luxembourg 8          |      |
| Dom Pedro II B.V., S.à r.l., Luxembourg           | 8038 | Sydney & Lyon Lux 3, S.à r.l., Luxembourg 8    |      |
| F & H International S.A., Luxembourg              | 8063 | T.S.D. Investissements S.A                     | 8020 |
| FMC Consulting S.A., Luxembourg                   | 8056 | Taverne 1904, S.à r.l                          | 8020 |
| Gecis Investment Co. (Lux), S.à r.l., Luxembourg. | 8029 | Television Holdings International S.A., Luxem- |      |
| I.26 Bous, S.à r.l., Wickrange                    | 8018 | bourg                                          | 8036 |
| II Cantuccio, S.à r.l., Luxemburg                 | 8019 | Television Holdings International S.A., Luxem- |      |
| Inter Benne Lux S.A                               | 8018 | bourg                                          | 8037 |
| Lend Lease International Distressed Debt Fund     |      | Television Holdings International S.A., Luxem- |      |
| S.C.A., Luxembourg                                | 8045 | bourg                                          | 8037 |
| LRP Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg     | 8053 | Television Holdings International S.A., Luxem- |      |
| Luxembourg Global Asset Management S.A., Lu-      |      | bourg                                          | 8037 |
| xembourg                                          | 8020 | Transports Rapides Orlando, S.à r.l            | 8018 |
| McArthurGlen Roermond Holdings (Phase 2a),        |      | Trust Consultants International, S.à r.l       | 8018 |
| S.à r.l., Luxembourg                              | 8064 | UC Transports, S.à r.l                         | 8019 |
| MFR Italy Holdings, S.à r.l., Luxembourg          | 8058 | Valtech S.A                                    | 8020 |
| Resort & Real Estate Investment S.A., Luxem-      |      | Veinor S.A                                     | 8020 |
| bourg                                             | 8059 | Verpress-Technik, S.à r.l                      | 8018 |
| S.I.H. Services Investments Holding S.A           | 8019 | Virtual Game Holding S.A                       | 8020 |
| S.L.R.H., Société Luxembourgeoise de Restauration |      | World Directories, S.à r.l., Luxembourg        | 8021 |
| et d'Hôtellerie S.A., Luxembourg                  | 8062 | Zeus, S.à r.l., Luxembourg                     | 8017 |
|                                                   |      |                                                |      |

## ZEUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi. R. C. Luxembourg B 94.018.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01365, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(100436.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.



## BALEXAIR PROPERTIES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 22.974.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00622, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Signature.

(099576.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

#### INTER BENNE LUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 68.763.

TRUST CONSULTANTS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 16.902.

TRANSPORTS RAPIDES ORLANDO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 16.916.

VERPRESS-TECHNIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 28.297.

## LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Extraits

Par jugements du 25 novembre 2004, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoutes et a ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

- la société anonyme INTER BENNE LUX S.A., constituée sous la dénomination TRANS POWER ENERGY S.A., ayant eu son siège social à L-3844 Schifflange, zone industrielle Letzebuerger Heck, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 68.763;
- la société à responsabilité limitée TRUST CONSULTANTS INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant eu son siège social à L-5894 Hesperange, 304, route de Thionville, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 16.902;
- la société à responsabilité limitée TRANSPORTS RAPIDES ORLANDO, S.à r.l., ayant eu son siège social à L-2610 Luxembourg, 198, route de Thionville, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 16.916;
- la société à responsabilité limitée VERPRESS-TECHNIK, S.à r.l., ayant eu son siège social à L-1867 Howald, 16, rue Ferdinand Kuhn, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 28.297.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné liquidateur Maître Julie Michaelis, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Michaelis

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05734. – Reçu 89 euros.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05737. – Reçu 12 euros.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05739. – Reçu 12 euros.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05742. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017594.2//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

#### I.26 BOUS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons. R. C. Luxembourg B 101.544.

L'an deux mille quatre, le quinze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- La société anonyme I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Guy Rollinger, commerçant, demeurant à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, R. C. Luxembourg section B numéro 67.697.
- 2.- Madame Gabriella Colicchia, employée privée, née à Pétange, le 1<sup>er</sup> mai 1971 demeurant à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons,

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée I.26 BOUS, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, R. C. Luxembourg section B numéro 101.544, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 940 du 22 septembre 2004.
- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:



#### Résolution unique

L'assemblée décide de modifier le régime actuel de signature comme suit:

La société se trouve engagée par la signature individuelle de chacun des deux gérants.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de cinq cents euro, sont à charge de la société. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Rollinger, G. Colicchia, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 30 novembre 2004, vol. 529, fol. 87, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1er décembre 2004.

J. Seckler.

(098853.3/231/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

## UC TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 42.159.

## S.I.H. SERVICES INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 36.031.

#### CENTRALE AUTOMOBILE DISTRIBUTION-IMPORT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 43.178.

## AUDIO-VIDEO SERVICE II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 49.191.

Par jugements du 3 février 2005, le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg. 6ème section, siégeant en matière commerciale a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

- 1. UC TRANSPORT, S.à r.l., R. C. B 42.159
- 2. S.I.H. SERVICES INVESTMENTS HOLDING S.A. R. C. B 36.031
- 3. CENTRALE AUTOMOBILE DISTRIBUTION-IMPORT S.A. R. C. B 43.178
- 4. AUDIO-VIDEO SERVICE II, S.à r.l., R. C. B 49.191

Ces mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers et ont désigné comme liquidateur Maître Stéphane Sabella, avocat, demeurant à L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

Les déclarations de créances sont à déposer avant le 23 février 2005 auprès du greffe de la 6ème section du tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me S. Sabella

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05108. – Reçu 14 euros.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05110. – Reçu 12 euros.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05111. – Reçu 12 euros.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05113. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(016958.2//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

#### IL CANTUCCIO, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxemburg, 14, rue de la Faïencerie. H. R. Luxemburg B 27.344.

Außergewöhnliche Gesellchafterversammlung gehalten am 30. November 2004 um 11h30

#### Beschlussfassung

Zu Beginn der Versammlung, welche durch den Präsidenten Herrn Presti Adriano hiermit eröffnet wird, wurde festgehalten dass die letzte aussergewöhnliche Generalversammlung gehalten am 22. November um 10:30 in 6, rue Wester L-5836 Alzingen unter dem Beisein von den Herren Intorre und Bruccoleri sowie deren Anwalt Herrn Frank zu keinem Beschluss kam, da die 3/4 Mehrheit nicht erreicht wurde.

Es wird festgehalten dass 100% der Anteile auf der Präsenzliste persönlich erschienen sind.

Der Präsident ernennt zum Schriftführer Herrn Larbière Claude und als Stimmenzähler Herrn Rantchev Slavko.

Folgende Beschlüsse wurden mit den Stimmen von Herrn Rantchev und Herrn Presti mit einfacher Mehrheit gefasst:

1. Herr Intorre Domenico, geboren am 13. November 1961 in Favara (Italien), wird als Verwaltungs-Geschäftsführer (Gérant administratif) mit sofortiger Wirkung abberufen. Die Unterzeichnenden Gesellschafter gewähren Herrn Intorre bis auf weiteres noch keinen Entlast für seine Tätigkeit als Verwaltungs-Geschäftsführer.



- 2. Als neuer Verwaltungs-Geschäftsführer (Gérant administratif) wird Herr Presti Adriano, geboren in Völklingen (Deutschland), am 7. Oktober 1968, wohnhaft in 1, rue Schauwenburg L-8092 Bertrange mit sofortiger Wirkung berufen.
- 3. Als neuer Technischer Geschäftsführer (Gérant technique) wird Herr Maellaro Antonio, geboren in Monopoli, am 10. März 1983, wohnhaft in 11, rue de Differdange L-4437 Soleuvre mit sofortiger Wirkung berufen. Herr Maellaro darf die Gesellschaft bis zu einem Betrag von 1.000 EUR mit seiner alleiniger Unterschrift repräsentieren. Über diesen Betrag hinaus wird die Unterschrift von Herrn Presti Adriano mit der obligatorischen Zweit-Unterschrift von Herrn Maellaro verlangt.
- 4. Die Dauer der Mandate des Verwaltungs-Geschäftsführer Herr Presti Adriano und des Technischen Geschäftsführers Herr Maellaro Antonio geht bis zur Generalversammlung des Jahres 2010.

A. Presti / C. Larbière / S. Rantchev

Präsident / Schriftführer / Stimmenzähler

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07237. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097081.3/725/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 2004.

#### LUXEMBOURG GLOBAL ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 32.699.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2004, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marc-André Bechet, Senior Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg
- Monsieur Léon Hilger, Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg
- Monsieur Marc Schammo, Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Pour LUXEMBOURG GLOBAL ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05661. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096979.3/1126/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 2004.

TAVERNE 1904, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 19.605.

T.S.D. INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 45.779.

VALTECH S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 87.384.

VEINOR S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 69.019.

VIRTUAL GAME HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 79.778.

## **EXTRAIT**

Par jugements du 10 juin 2004, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de:

la société à responsabilité limitée TAVERNE 1904, S.à r.l. (R. C. Luxembourg B 19.605), ayant eu son siège social à L-4138 Esch-sur-Alzette, 2, place de l'Hôtel de Ville, de fait inconnue à cette adresse;

- la société anonyme T.S.D. INVESTISSEMENTS S.A. (R. C. Luxembourg B 45.779), dont le siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, a été dénoncé en date du 31 mars 2003;
- la société anonyme VALTECH S.A. (R. C. Luxembourg B 87.384), dont le siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, a été dénoncé en date du 28 avril 2003;
- la société anonyme VEINOR S.A. (R. C. Luxembourg B 69.019), dont le siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, a été dénoncé en date du 28 avril 2003;
- la société anonyme VIRTUAL GAME HOLDING S.A. (R. C. Luxembourg B 79.778), dont le siège social à L-2310 Luxembourg, a été dénoncé en date du 14 Janvier 2003;

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, 1er juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Véronique Wiot, avocat, demeurant à Luxembourg.



Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 29 juin 2004.

Pour extrait conforme

Me V. Wiot

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01862. – Reçu 14 euros.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01863. – Reçu 12 euros.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01864. – Reçu 12 euros.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01865. – Reçu 12 euros.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01866. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105651.2//39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

#### WORLD DIRECTORIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 104.542.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth day of November. Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Luxembourg.

There appeared:

- (1) THIRD CINVEN FUND (No. 1) Limited Partnership, a limited partnership created under the laws of England, having its offices at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH, being registered with the Cardiff Companies House under number LP7346;
- (2) THIRD CINVEN FUND (No. 2) Limited Partnership, a limited partnership created under the laws of England, having its offices at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH, being registered with the Cardiff Companies House under number LP7365;
- (3) THIRD CINVEN FUND (No. 3) Limited Partnership, a limited partnership created under the laws of England, having its offices at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH, being registered with the Cardiff Companies House under number LP7366;
- (4) THIRD CINVEN FUND (No. 4) Limited Partnership, a limited partnership created under the laws of England, having its offices at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH, being registered with the Cardiff Companies House under number LP7680;
- (5) THIRD CINVEN FUND (No. 5) Limited Partnership, a limited partnership created under the laws of England, having its offices at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH, being registered with the Cardiff Companies House under number LP7681;
- (6) THIRD CINVEN FUND DUTCH (No. 1) Limited Partnership, a limited partnership created under the laws of England, having its offices at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH, being registered with the Cardiff Companies House under number LP7367;
- (7) THIRD CINVEN FUND DUTCH (No. 2) Limited Partnership, a limited partnership created under the laws of England, having its offices at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH, being registered with the Cardiff Companies House under number LP7368;
- (8) THIRD CINVEN FUND DUTCH (No. 3) Limited Partnership, a limited partnership created under the laws of England, having its offices at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH, being registered with the Cardiff Companies House under number LP7369;
- (9) THIRD CINVEN FUND US (No. 1) Limited Partnership, a limited partnership created under the laws of England, having its offices at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH, being registered with the Cardiff Companies House under number LP7370;
- (10) THIRD CINVEN FUND US (No. 2) Limited Partnership, a limited partnership created under the laws of England, having its offices at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH, being registered with the Cardiff Companies House under number LP7371;
- (11) THIRD CINVEN FUND US (No. 3) Limited Partnership, a limited partnership created under the laws of England, having its offices at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH, being registered with the Cardiff Companies House under number LP7372;
- (12) THIRD CINVEN FUND US (No. 4) Limited Partnership, a limited partnership created under the laws of England, having its offices at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH, being registered with the Cardiff Companies House under number LP7687;
- (13) THIRD CINVEN FUND US (No. 5) Limited Partnership, a limited partnership created under the laws of England, having its offices at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH, being registered with the Cardiff Companies House under number LP7688;
- (14) CINVEN NOMINEES LIMITED, a company incorporated under the laws of England, having its registered office at Broadwalk House, 5 Appoid Street, London EC2A 2HA and being registered with Registrar of Companies for England and Wales under number 3126168



- (15) APAX WW NOMINEES LIMITED, a company incorporated under the laws of England, having its registered office at 15 Portland Place, London W1B 1PT and being registered with Registrar of Companies for England and Wales under number 4693597
- (16) Andrew Morrisson Day, director, born in Kadina (Australia) on 14 April 1954, residing at residing at 21 Salisbury St Balwyn Victoria 3103 Australia

All here represented by Danielle Kolbach, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of six (6) powers of attorney, given in London, respectively Singapore, on 25 November 2004 or 26 November 2004, respectively.

These proxies, after having been initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed.

## Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration. There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of WORLD DIRECTORIES, S.à r.l., (the Company), which shall be governed by the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the Articles.

The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its objects.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the manager(s). The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

#### Chapter II.- Share capital

## Art. 4. Capital.

- 4.1. The Company's subscribed share capital is set at one million euros (EUR 1,000,000.-), represented by forty thousand (40,000) shares, all having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) per share, and with such rights as set out in these Articles.
- 4.2. The share capital may be increased or decreased at any time by resolution of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to these Articles.

## Management Investment.

**Art. 5. Shares.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 6. Transfer of shares. If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

**Art. 7. Redemption of Shares.** The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.



## Chapter III.- Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories

**Art. 8. Management.** The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are convened by any member of the board.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board are taken by a majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

**Art. 10. Representation - Authorised signatories.** In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

## Chapter IV.- General meetings of shareholders

Article 12. General meetings of shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

## Chapter V.- Financial year - Financial statement - Profit sharing

- **Art. 13. Financial year.** The Company's accounting year begins on 1st January and ends on 31st December of the same year.
- Art. 14. Financial statements. Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.



- Art. 15. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.
- Art. 16. Appropriation of profits Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

## Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

- **Art. 17. Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- **Art. 18. Liquidation.** Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

#### Chapter VII.- Audit

Art. 19. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 256 (2) of the Law does not apply.

## Chapter VIII.- Governing law

**Art. 20. Reference to Legal Provisions.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### Subscription and payment

The appearing parties hereby declare that they subscribe to all four thousand (4,000) shares representing the total subscribed share capital, and to fully paid up these shares by payments in cash as follows:

| Name of shareholder                                 | number of shares | payment in cash in |
|-----------------------------------------------------|------------------|--------------------|
|                                                     | subscribed       | EUR                |
| THIRD CINVEN FUND (No. 1) Limited Partnership       | 2,511            | 62,775             |
| THIRD CINVEN FUND (No. 2) Limited Partnership       | 2,658            | 66,450             |
| THIRD CINVEN FUND (No. 3) Limited Partnership       | 674              | 16,850             |
| THIRD CINVEN FUND (No. 4) Limited Partnership       | 3,034            | 75,850             |
| THIRD CINVEN FUND (No. 5) Limited Partnership       | 2,255            | 56,375             |
| THIRD CINVEN FUND DUTCH (No. 1) Limited Partnership | 112              | 2,800              |
| THIRD CINVEN FUND DUTCH (No. 2) Limited Partnership | 395              | 9,875              |
| THIRD CINVEN FUND DUTCH (No. 3) Limited Partnership | 278              | 6,950              |
| THIRD CINVEN FUND US (No. 1)Limited Partnership     | 1,305            | 32,625             |
| THIRD CINVEN FUND US (No. 2) Limited Partnership    | 2,144            | 53,600             |
| THIRD CINVEN FUND US (No. 3)Limited Partnership     | 1,202            | 30,050             |
| THIRD CINVEN FUND US (No. 4) Limited Partnership    | 1,431            | 35,775             |
| THIRD CINVEN FUND US (No. 5) Limited Partnership    | 1,446            | 36,150             |
| CINVEN NOMINEES LIMITED                             | 155              | 3,875              |
| APAX WW NOMINEES LIMITED                            | 19,600           | 490,000            |
| Andrew Day                                          | 800              | 20,000             |

so that the sum of one million Euro (EUR 1,000,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

## **Transitory Provisions**

By way of derogation the present Articles, the Company's current accounting year is to run from the date of this deed to 31 December 2004.

## Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately twelve thousand seven hundred euro.

## Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders, representing the entire subscribed capital of the Company, have herewith adopted the following resolutions:

- 1) The meeting appoints the following as directors (gérant) of the Company, for an unlimited period: CINVEN Directors
- Mr Stuart McAlpine, Investment Executive, born in Glasgow on 8 October 1966, residing at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH
- Mr Brian Andrew Linden, Venture Capitalist, born in London on 12 December 1956, residing at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street. London EC2N 1EH



#### **APAX Directors**

- Mr Thomas Nicholas Hall, Venture Capitalist, born in Bradford (England) on 25 September 1967, residing at 15 Portland Place, London W1B 1PT (England);
- Mr Christian Robert Stahl, Investment Manager, born in Bremen (Germany), on 31 December 1970, residing at Possartstrasse 11, 81679 Munich;

Manager Directors:

- Mr Andrew Morrisson Day, Director, born in Kadina (Australia) on 14 April 1954, residing at 21 Salisbury St Balwyn Victoria 3103 Australia
- Mr Marc Celina François Goegerbauer, Director, born on 27 November 1959 in Merksem, Belgium, residing and Rodeland 24, B-2160 Wommelgen, Belgium

Non-Executive Director

- Ms Pascale Nutz, chartered accountant, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1881 Luxembourg, born in Douarnenez (France) on 7 July 1969.
  - 2) The registered office is established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Luxembourg.

Ont comparu:

- (1) THIRD CINVEN FUND (No. 1) Limited Partnership, une société de droit anglais avec siège social au Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH, immatriculée auprès du Cardiff Companies House sous le numéro LP7346:
- (2) THIRD CINVEN FUND(No. 2) Limited Partnership, une société de droit anglais avec siège social au Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH, immatriculée auprès du Cardiff Companies House sous le numéro I P7365:
- (3) THIRD CINVEN FUND (No. 3) Limited Partnership, une société de droit anglais avec siège social au Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH, immatriculée auprès du Cardiff Companies House sous le numéro LP7366;
- (4) THIRD CINVEN FUND (No. 4) Limited Partnership, une société de droit anglais avec siège social au Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH, immatriculée auprès du Cardiff Companies House sous le numéro LP7680:
- (5) THIRD CINVEN FUND (No. 5) Limited Partnership, une société de droit anglais avec siège social au Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH, immatriculée auprès du Cardiff Companies House sous le numéro LP7681;
- (6) THIRD CINVEN FUND DUTCH (No. 1) Limited Partnership, une société de droit anglais avec siège social au Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH, immatriculée auprès du Cardiff Companies House sous le numéro LP7367;
- (7) THIRD CINVEN FUND DUTCH (No. 2) Limited Partnership, une société de droit anglais avec siège social au Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH, immatriculée auprès du Cardiff Companies House sous le numéro LP7368;
- (8) THIRD CINVEN FUND DUTCH (No. 3) Limited Partnership, une société de droit anglais avec siège social au Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH, immatriculée auprès du Cardiff Companies House sous le numéro LP7369;
- (9) THIRD CINVEN FUND US (No. 1) Limited Partnership, une société de droit anglais avec siège social au Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH, immatriculée auprès du Cardiff Companies House sous le numéro LP7370;
- (10) THIRD CINVEN FUND US (No. 2) Limited Partnership, une société de droit anglais avec siège social au Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH, immatriculée auprès du Cardiff Companies House sous le numéro LP7371:
- (11) THIRD CINVEN FUND US (No. 3) Limited Partnership, une société de droit anglais avec siège social au Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH, immatriculée auprès du Cardiff Companies House sous le numéro LP7372:
- (12) THIRD CINVEN FUND US (No. 4) Limited Partnership, une société de droit anglais avec siège social au Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH, immatriculée auprès du Cardiff Companies House sous le numéro LP7687;
- (13) THIRD CINVEN FUND US (No. 5) Limited Partnership, une société de droit anglais avec siège social au Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH, immatriculée auprès du Cardiff Companies House sous le numéro LP7688;
- (14) CINVEN NOMINEES LIMITED, une société de droit anglais avec siège social à Broadwalk House, 5 Appold Street, London EC2A 2HA, immatriculée au Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 3126168;



- (15) APAX WW NOMINEES LIMITED, une société de droit anglais avec siège social à 15 Portland Place, London W1B 1PT immatriculée au Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 4693597
- (16) Andrew Morrisson Day, dirigeant d'entreprises, né à Kadina (Australia) le 14 avril 1954, demeurant à 21 Salisbury St Balwyn Victoria 3103 Australia

ici représentés par Danielle Kolbach, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de six procurations sous seing privé donnée à Londres, respectivement Singapore, le 25 novembre 2004 respectivement le 26 novembre 2004;

Les dites procurations, après avoir été paraphées et signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (ci-après les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

#### Titre Ier. - Nom - Durée - Objet- Siège

Art. 1er. Nom et durée. Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination WORLD DIRECTORIES, S.à r.l., (ci-après la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

## Titre II. - Capital social

## Art. 4. Capital.

- 4.1. Le capital social souscrit de la société est d'un million euros (EUR 1.000.000), représenté par quarante mille (40.000) parts sociales, ayant toutes une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) par Part Sociale et des droits tels que décrits dans ces Statuts.
- 4.2. Le capital social pourra être augmenté ou réduit à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.
- Art. 5. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales. S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, que suite à l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modifications des Statuts.

## Titre III. - Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée



générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des membres du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés. Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Art. 10. Représentation - signatures autorisées. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblé générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

## Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 12. Assemblées générales des associés. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions portant modification des Statuts ou dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

## Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartition

- **Art. 13. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.
- Art. 14. Comptes sociaux. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.



- Art. 15. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.
- Art. 16. Distribution des bénéfices Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

#### Titre VII. - Dissolution - Liquidation

- **Art. 17. Dissolution.** La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemble générale des actionnaires statuant comme en matière de changement des Statuts.
- Art. 18. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### Titre VIII. - Vérification des comptes

Art. 19. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par l'article 256 (2) de la Loi n'est pas applicable.

## Titre XIX.- Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

#### Souscription et libération

Les comparants déclare qu'ils souscrivent les quatre mille (4000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, et procèdent au paiement de ces parts sociales en numéraire comme suit:

| Nom de l'associé                                    | Nombre de parts | Paiement en numé- |
|-----------------------------------------------------|-----------------|-------------------|
|                                                     | souscrites      | raire (EUR)       |
| THIRD CINVEN FUND (No. 1) Limited Partnership       | 2.511           | 62.775            |
| THIRD CINVEN FUND (No. 2) Limited Partnership       | 2.658           | 66.450            |
| THIRD CINVEN FUND (No. 3) Limited Partnership       | 674             | 16.850            |
| THIRD CINVEN FUND (No. 4) Limited Partnership       | 3.034           | 75.850            |
| THIRD CINVEN FUND (No. 5) Limited Partnership       | 2.255           | 56.375            |
| THIRD CINVEN FUND DUTCH (No. 1) Limited Partnership | 112             | 2.800             |
| THIRD CINVEN FUND DUTCH (No. 2) Limited Partnership | 395             | 9.875             |
| THIRD CINVEN FUND DUTCH (No. 3) Limited Partnership | 278             | 6.950             |
| THIRD CINVEN FUND US (No. 1) Limited Partnership    | 1.305           | 32.625            |
| THIRD CINVEN FUND US (No. 2) Limited Partnership    | 2.144           | 53.600            |
| THIRD CINVEN FUND US (No. 3) Limited Partnership    | 1.202           | 30.050            |
| THIRD CINVEN FUND US (No. 4) Limited Partnership    | 1.431           | 35.775            |
| THIRD CINVEN FUND US (No. 5) Limited Partnership    | 1.446           | 36.150            |
| CINVEN NOMINEES LIMITED                             | 155             | 3.875             |
| APAX WW NOMINEES LIMITED                            | 19.600          | 490.000           |
| Andrew Day                                          | 800             | 20.000            |

Le montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Dispositions transitoires

Par dérogation à l'Article 14 des présents statuts, le premier exercice social commence le jour du présent acte et finit le 31 décembre 2004.

#### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement douze mille sept cents euros.

## Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1. L'assemblée désigne les personnes suivantes comme gérants de la société pour une période illimitée: Gérants CINVEN:
- Monsieur Stuart McAlpine, Investment Executive, né à Glasgow le 8 octobre 1966, demeurant à Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH;
- Monsieur Brian Andrew Linden, Venture Capitalist, né à Londres le 12 décembre 1956, demeurant à Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH;



Gérants APAX

- Monsieur Thomas Nicholas Hall, Venture Capitalist, né à Bradford (Angleterre) le 25 septembre 1967, demeurant à 15 Portland Place, London W1B 1PT (Angleterre);
- Monsieur Christian Robert Stahl, Investment Manager, né à Bremen (Allemagne), le 31 décembre 1970, demeurant à Possartstrasse 11, 81679 Munich;

Gérants Exécutifs:

- Monsieur Andrew Morrisson Day, Dirigeant de Société, né à Kadina (Australie) le 14 avril 1954, demeurant à 21 Salisbury St Balwyn Victoria 3103 Australie;
- Monsieur Marc Celina François Goegerbauer, Dirigeant de Société, né le 27 novembre 1959 in Merksem, Belgique, demeurant à Rodeland 24, B-2160 Wommelgen, Belgique;

Gérant Non-Exécutif

- Madame Pascale Nutz, expert comptable, née le 7 juillet 1969 à Douarnenez (France), demeurant à 5, rue Guillaume Kroll, L-1881 Luxembourg.
  - 2. Le siège social de la Société est établi à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Kolbach, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 2004, vol. 889, fol. 68, case 7. - Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(100169.3/239/506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

## GECIS INVESTMENT CO. (LUX), Société à responsabilité limitée. Capital social: 12.500,- EUR.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 104.546.

#### **STATUTES**

In the year two thousand four, on the sixth day of December.

Before Mr Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ESSOR ET DEVELOPPEMENT, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 58.565, here represented by its sole manager Mr Edmond Nicolay, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Such appearing party in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed:

## Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office

**Art. 1. Name and duration.** There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of GECIS INVESTMENT CO. (LUX) (the Company), which shall be governed by the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the Articles.

The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the city of Luxembourg.



It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the manager(s). The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

#### **Chapter II.- Share Capital**

**Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 5. Shares.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 6. Transfer of shares. If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

**Art. 7. Redemption of shares.** The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

# Chapter III.- Management - Meetings of the Board of Managers - Representation - Authorised signatories

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

**Art. 9. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are convened by any member of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least eight days' written notice of board of managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented

Decisions of the board of managers are taken by a majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

**Art. 10. Representation - Authorised signatories.** In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.



All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### **Chapter IV.- Secretary**

**Art. 12. Appointment of a secretary.** A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholders of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholders, and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholders and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

#### Chapter V.- General meetings of shareholders

**Art. 13. General meetings of shareholders.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

#### Chapter VI.- Financial year - Financial statement - Profit sharing

- **Art. 14. Financial year.** The Company's accounting year begins on 1st of January each year and ends on December 31st of the same year.
- **Art. 15. Financial statements.** Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.
- **Art. 16. Inspection of documents.** Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.
- **Art. 17. Appropriation of profits Reserves.** An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

#### **Chapter VII.- Dissolution - Liquidation**

- **Art. 18. Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- **Art. 19. Liquidation.** Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

## Chapter VIII.- Audit

**Art. 20. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 256 (2) of the Law does not apply.



#### Chapter IX.- Governing law

**Art. 21. Reference to Legal Provisions.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### Subscription and Payment

ESSOR ET DEVELOPPEMENT, S.à r.l., represented as stated above, hereby declares that it subscribes to the 500 (five hundred) shares representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

## Transitory provisions

By way of derogation from article 14 of the present Articles, the Company's current accounting year is to run from the date of this deed to December 31st, 2004.

#### Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

#### Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

- 1) The sole shareholder appoints as its manager, effective as of the date of incorporation of the Company and for an unlimited period, LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., with its registered office 7, Val Sainte-Croix in L-1371 Luxembourg;
  - 2) The registered office is established at 7, Val Sainte-Croix in L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing party, the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le six décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

ESSOR ET DEVELOPPEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.565, ici représentée par son gérant Monsieur Edmond Nicolay, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Lequel comparant, ès-qualité en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

## Titre Ier.- Nom - Durée - Objet - Siège

**Art. 1**er. **Nom et durée.** Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination GECIS INVESTMENT CO. (LUX) (la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

## Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.



#### Titre II.- Capital social

- Art. 4. Capital. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune. Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.
- **Art. 5. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales. S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, qu'avec l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

## Titre III.- Gérance - Réunions du Conseil de Gérance Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des membres du conseil

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté en cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés. Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblé générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.



Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi long-temps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

#### Titre IV.- Secrétaire

Art. 12. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

## Titre V.- Assemblée générale des Associés

Art. 13. Assemblées générales des associés. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions portant sur la modification des Statuts ou la dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

## Titre VI.- Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 14. Année sociale. L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.
- **Art. 15. Comptes sociaux.** Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.
- Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.
- Art. 17. Distribution des bénéfices Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

## Titre VII.- Dissolution - Liquidation

- **Art. 18. Dissolution.** La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.
- **Art. 19. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

## Titre VIII.- Vérification des Comptes

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par l'article 256 (2) de la Loi n'est pas applicable.

## Titre IX.- Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.



#### Souscription et libération

ESSOR ET DEVELOPPEMENT, S.à r.l., représentée comme décrit ci-avant, déclare souscrire les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société.

Toutes ces parts ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des présents Statuts, le premier exercice social commence le jour du présent acte et finit le 31 décembre 2004.

#### Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent à approximativement EUR 1.500,-.

## Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

- 1. L'associé unique désigne, comme gérant de la Société, avec effet à la date de constitution de la Société et pour une durée indéterminée, LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., demeurant au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg.
  - 2. Le siège social de la Société est établi au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: E. Nicolay et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 décembre 2004, vol. 429, fol. 60, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 décembre 2004.

H. Hellinckx.

(100225.3/242/371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

## SAVANE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 57.837.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 octobre 2004

## Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réduire de quatre à trois le nombre d'administrateurs et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit.

Conseil d'administration:

- M. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
- M. Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- M. Luca Lazzati, employé privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SAVANE HOLDING S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 2004, réf. LSO-AX00324. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097276.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.



## **SAVANE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 57.837.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAVANE HOLDING S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(097273.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

## TELEVISION HOLDINGS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 40.502.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 11 novembre 2004

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société TELEVISION HOLDINGS INTERNATIONAL S.A. réunie le 11 novembre 2004, est déclarée ouverte à 14 heures et est présidée par Monsieur Mikael Holmberg, demeurant à Leudelange, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne Mme Nadine Gloesener, demeurant à Vichten, comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Gilles Wecker, demeurant à Luxembourg, est élu comme scrutateur.

Les actionnaires reconnaissent la déclaration du Président et il confère la décharge au conseil d'administration pour ne pas avoir convoqué l'assemblée à sa date précise conformément aux statuts de constitution de la société.

#### Ordre du jour:

Le Président expose l'ordre du jour de l'assemblée comme suit:

- Réception des rapports du conseil d'administration et du réviseur des comptes pour la période s'achevant au 31 décembre 2003:
  - Approbation des comptes annuels et répartition du résultat au 31 décembre 2003;
- Décharge du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de l'exercice de leur mandat pour la période s'achevant au 31 décembre 2003:
- Réélection des membres du conseil des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
  - Divers.
- (ii) Il résulte de cette liste de présence que sur 100 actions toutes les actions représentant l'entièreté du capital social émis de la société sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la Société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.
- (iii) La liste de présence signée par les actionnaires présents à l'assemblée, les procurations des actionnaires représentés, signée par le Président, Secrétaire et Scrutateur resteront annexées aux procès-verbaux.

Le secrétaire de l'assemblée a donc présenté les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes pour la période s'achevant au 31 décembre 2003. Ces rapports n'ont suscité aucun commentaire de la part des personnes qui ont participé à cette assemblée.

## Délibération

Après d'exhaustives discussions, l'assemblée, à l'unanimité, a prononcé les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les rapports du conseil d'administration et les comptes annuels pour la période s'achevant au 31 décembre 2003.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de reporter la perte d'un montant de EUR 15.084 de l'année 2003 et décide de l'accumuler aux pertes des années antérieures, ce qui entraînera une perte totale de EUR 207.379.

#### Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes à compter de l'approbation des comptes annuels pour la période s'achevant au 31 décembre 2003.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de réélire Mess. Hans-Holger Albrecht, Anders Nilsson et Mikael Holmberg comme administrateurs du conseil d'administration à compter du 11 novembre 2004 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004.



#### Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de réélire KPMG comme commissaire aux comptes à compter de ce jour et ce, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004.

Aucun autre point n'étant porté à ce jour, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 14.30 heures.

Après lecture du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire par le secrétaire, il a été signé par les actionnaires présents ou représentés par des procurations, le secrétaire ainsi que le scrutateur.

Signés: M. Holmberg, N. Gloesener, G. Wecker.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07069. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(097581.3/000/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

#### TELEVISION HOLDINGS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 40.502.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

N. Gloesener.

(097584.3/1369/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

#### TELEVISION HOLDINGS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 40.502.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

N. Gloesener.

(097583.3/1369/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

#### TELEVISION HOLDINGS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 40.502.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

N. Gloesener.

(097582.3/1369/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

#### SICAV ALCYON, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 60.360.

Suite à la cooptation à la fonction d'administrateur en date du 22 septembre 2004 de Stéphane Toullieux en remplacement de Bertrand Godbille, démissionnaire le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Stéphane Toullieux

E.B.P.F., 17 avenue George V, F-75008 Paris

- Monsieur Didier Le Menestrel

E.B.P.F., 17 avenue George V, F-75008 Paris

- Monsieur Marc Craquelin,

E.B.P.F., 17 avenue George V, F-75008 Paris

Pour SICAV ALCYON, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

**Signatures** 

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07084. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097215.3/1126/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.



## DOM PEDRO II B.V., Société à responsabilité limitée.

Registered office: 1079 LH Amsterdam, Amsteldijk 166, 6th floor. Principal establishment: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 104.464.

#### **STATUTES**

In the year two thousand four, on the thirtieth of November.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SONAE IMOBILIARIA BRASIL B.V., incorporated under the laws of Netherlands, having its registered office at Amsteldijk 166 6th floor, 1079 LH Amsterdam, the Netherlands, registered in the trade register under number 34150331, duly represented by Marc Meyers, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Amsterdam (the Netherlands), on November 29, 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that it is the sole shareholder of DOM PEDRO II B.V. (the «Company»), a private limited liability company, having its registered office at Amsteldijk 166, 6th floor, 1079 LH Amsterdam, The Netherlands, registered in the trade register under number 34149586, incorporated pursuant to a deed of Meester Francisca Elisabeth de Waard-Preller, notary residing in Rotterdam, The Netherlands, dated December 29, 2000, having an issued share capital of eighteen thousand two hundred euros (EUR 18,200.-), divided into one hundred eighty-two (182) ordinary shares, each having a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-).

The appearing party, represented as stated here above, has recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

- 1. Transfer of the principal establishment and effective place of management of the Company from The Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») under the name of DOM PEDRO II B.V. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the principal establishment and effective place of management of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg as of November 30, 2004.
  - 3. Approval of the financial statements of the Company as of November 30, 2004.
- 4. Amendment and restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality.
  - 5. Acceptance of the resignation of the existing managers of the Company.
  - 6. Appointment of managers.
- 7. Establishment of the principal establishment and effective place of management of the Company at 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
  - 8. Miscellaneous.

Thereupon, the appearing party, represented as stated here above, has taken the following resolutions:

#### First resolution

The sole shareholder confirms the resolutions passed in Rotterdam, The Netherlands, on November 30, 2004, it which it was, among others, resolved to transfer the principal establishment and effective place of management of the Company from The Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg as of November 30, 2004.

#### Second resolution

The sole shareholder resolves that the Company adopt the legal form of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») under the name of DOM PEDRO II B.V., accept the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

## Third resolution

The sole shareholder approves the financial statements of the Company as of November 30, 2004; from these financial statements based on generally accepted accountancy principles, it appears that as of November 30, 2004, the net asset value of the Company amounts to at least EUR 2,014,504,-.

Said financial statements, after having been signed ne varietur by the sole shareholders, represented as stated here above, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

#### Fourth resolution

The sole shareholder resolves to amend and restate the articles of association of the Company, which after having been conformed to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg will have the following wording:

#### Articles of association

#### «Art. 1. Name and seat

- 1. The name of the company is DOM PEDRO II B.V.
- 2. It has its seat in Amsterdam, the Netherlands.



- 3. The company has its principal establishment, effective place of management, and the centre of its main interests in Luxembourg-City. The principal establishment may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the managers.
  - 4. The company has been established for an unlimited duration.

#### Art. 2. Objects

- 1. The company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.
- 2. In particular, the company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.
- 3. The company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

#### Art. 3. Capital and shares

- 1. The authorised and issued share capital of the company amounts to eighteen thousand two hundred euros (EUR 18,200.-), divided into one hundred eighty-two (182) ordinary shares, each having a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-).
  - 2. The right to grant voting rights to holders of a right of usufruct or to pledgees is excluded.

#### Art. 4. Register of shareholders

- 1. The shares shall be registered shares and they shall be numbered consecutively, starting from 1. No share certificates shall be issued.
- 2. The board of managers shall keep a register at the company's offices setting out the names and addresses of all shareholders, the dates on which the shares were acquired, the number of shares, the dates of acknowledgement or service, the nominal value of each share and, to the extent applicable, the other particulars required by law. Every shareholder must inform the board of managers in writing of his address.
  - 3. Every registration and entry in the register shall be signed by a manager; the register shall be regularly updated.

#### Art. 5. Issue

- 1. The issue of new shares shall take place pursuant to a resolution of, and subject to the conditions determined by, the meeting of shareholders, hereinafter the «general meeting».
- 2. The issue of a share shall require a deed to that effect executed before a civil law notary and to which the persons involved shall be parties.

#### Art. 6. Transfer of shares

The transfer of a share shall require a deed to that effect executed before a civil law notary and to which the persons involved shall be parties.

## Art. 7. Restrictions on transfer of shares

1. Any transfer of shares to a non-shareholder is only possible once the approval of the general meeting has been obtained with a majority of shareholders representing at least three quarters of the issued share capital.

The approval shall be valid for three months only.

2. In addition, any transfer of shares shall fulfil all mandatory provisions prescribed by the applicable law.

## Art. 8. Management

- 1. The company shall have a board of managers consisting of one or more persons.
- 2. The general meeting shall determine the number of managers.
- 3. The general meeting shall appoint the managers and may at any time suspend or remove any manager.
- 4. The general meeting shall determine the remuneration and other terms of employment of each manager.

## Art. 9. Duties and powers

- 1. The board of managers is charged with the management of the company, subject to the restrictions contained in these articles of association.
- 2. Where there are two or more managers in office, they shall decide upon their respective duties by mutual agreement, unless the general meeting has drawn up rules for this purpose. Where there are two or more managers in office, they shall pass resolutions by a simple majority of the votes.
- 3. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by this means is equivalent to a participation in person at such meeting, unless a manager objects thereto.

Minutes of the matters dealt with at a meeting of the board of managers shall be sufficient evidence thereof and of the observance of all necessary formalities, provided such minutes are certified by the chairman of the board of managers or, where the board of managers has not appointed such chairman, by a manager.

4. Resolutions of the board of managers may, instead of a meeting, be passed in writing - including by telegram, facsimile or telex transmission, or in the form of a message transmitted by any accepted means of communication and received or capable of being produced in writing - provided that all members of the board of managers sign the resolution to be passed.



- 5. The board of managers shall require the approval of the general meeting for such resolutions of the board of managers as the general meeting shall have specified in a resolution to that effect and notified to the board of managers.
- 6. Where one or more managers are absent or prevented from acting, the remaining manager(s) shall be charged with the entire management of the company. Where all managers or the only manager are/is absent or prevented from acting, the management shall be conducted temporarily by one or more persons who must have been appointed for that purpose by the general meeting.

#### Art. 10. Representation

- 1. The board of managers, as well as two managers acting jointly, are entitled to represent the company.
- 2. Where a manager has an interest which conflicts directly or indirectly with the company's interests, the board of managers as well as two managers acting jointly may nevertheless represent the company, provided that due regard is had to the provisions of these articles of association.

#### Art. 11. General meetings

- 1. The annual general meeting shall each year be held on or about the second Monday of May; the purpose of the meeting shall, among other things, be to discuss the annual report, to adopt the annual accounts and to discharge the board of managers.
- 2. General meetings shall be held in the place at which the company has its registered office. In the event that the meeting is held elsewhere, legally valid resolutions may nevertheless be passed if the entire issued share capital is represented. Shareholders shall be given notice of a meeting by or on behalf of the board of managers by registered letters to be sent not less than fourteen days in advance, not including the day of the notice and the day of the meeting.
  - 3. The notice convening a meeting shall contain the agenda of the meeting.
- 4. Where the rules laid down by law or by these articles of association in relation to the convening of meetings, drawing up of agendas and availability for inspection of the list of matters to be discussed have not been complied with, legally valid resolutions may nevertheless be passed by a unanimous vote at a meeting at which the entire issued share capital is represented.

#### Art. 12.

- 1. The general meeting shall be chaired by the chairman of the board of managers or, where the board of managers has not appointed such chairman, by the manager present at the meeting who has held that office longest. Where none of the managers is present at the meeting, the meeting shall appoint its own chairman.
  - 2. Each share shall give the right to cast one vote at general meetings.
- 3. Unless these articles of association provide otherwise, resolutions are only valid if they are adopted by votes representing more than half of the issued share capital. However, decisions concerning the amendment of these articles of association are taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the issued share capital.
- 4. The board of managers shall keep a record of the resolutions passed. The record shall be available at the offices of the company for inspection by the shareholders. A copy of or extract from this record shall be furnished to every shareholder on request at no more than the cost price.

#### Art. 13. Resolutions outside meeting

Except for the annual general meeting referred to in article 11 paragraph 1, shareholders' resolutions may, instead of at a general meeting, be passed in writing - including by telegram, facsimile or telex transmission, or in the form of a message transmitted by any accepted means of communication and received or capable of being produced in writing - provided that all shareholders have voted in favour.

## Art. 14. Financial year, annual accounts and appropriation of profits

- 1. The financial year of the company shall coincide with the calendar year.
- 2. The board of managers shall close the company's books as at the last day of each financial year and shall within five months draw up annual accounts, and it shall deposit the accounts at the company's offices for inspection by the shareholders. Within the same period, the board of managers shall also submit its annual report. The annual accounts shall be signed by all managers; where one or more of their signatures is missing, the annual accounts shall refer to this and to the reasons for it.
- 3. The company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added as required by law shall be available at its offices from the day on which the general meeting at which they are to be discussed is convened.

Shareholders are entitled to inspect such documents at the aforementioned location and obtain a copy at no cost.

- 4. The general meeting shall adopt the annual accounts.
- 5. The company shall publish the documents and information referred to in this article in the manner required by law.

#### Art. 15.

- 1. From the profits shown in the confirmed and adopted annual accounts five percent (5%) of such profits shall be reserved to set up a reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital. Thereafter such amount shall be reserved as shall be determined by the board of managers. Profits then remaining shall be at the free disposal of the general meeting, for distribution of dividends or such other purposes within the company's objects as the meeting shall resolve.
- 2. The company may make distributions to shareholders and other persons entitled to distributable profits only to the extent that the shareholders' equity exceeds the sum of the paid and called-up part of the share capital and the reserves which must be maintained by law.
- 3. Distribution of profits shall take place after the adoption of the annual accounts which show that the distribution is permitted.



- 4. The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of an interim balance sheet prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.
- 5. Dividends shall be payable immediately after they have been declared, unless the general meeting provides otherwise.
  - 6. The claim for payment of dividends shall lapse on the expiry of a period of five years.

#### Art. 16. Dissolution and liquidation

- 1. In the event of the company being dissolved, the liquidation shall be effected by the board of managers, unless the general meeting decides otherwise.
- 2. The general meeting shall determine the remuneration of the liquidators and of those in charge of supervising the liquidation.
  - 3. To the extent possible, these articles of association shall remain in effect during the liquidation.
- 4. Any assets remaining after payment of all of the company's debts shall first be applied to pay back the nominal value of each share. Any remaining assets shall then be distributed among the shareholders in proportion to the aggregate nominal amount of their shares.»

#### Fifth resolution

The sole shareholder resolved upon review of the resignation letters of Mr José Edmundo Medina Barroso de Figuereido, Mr Alvaro Carmona e Costa Portela, Ms Trudy Georgette Perié and FORUM ADMINISTRATIONS B.V., as managers of the Company that these resignations be accepted with immediate effect and that full discharge be granted to all the managers for the management conducted until today.

#### Sixth resolution

The sole shareholder appoints as managers of the Company for an unlimited duration:

Mrs. Ana Maria Guedes de Oliveira, engineer, born in Ramalde, Porto (Portugal), on September 8, 1958, having her professional address at Lugar do Esposido, Via Norte, apartado 197, 4471-909 Maia, Portugal; and

Mr Jean Ernest Bodoni, managing director, born in Brussels (Belgium), on July 12, 1949, having his professional address at 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

#### Seventh resolution

The sole shareholder resolves to set the address of the principal establishment and effective place of management of the Company at 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

#### Expenses and contribution tax

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euros (2,000,- EUR).

For the purpose of registration, it is stated that this transfer of the principal establishment and place of effective management of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg is exempt from the contribution tax («droit d'apport») according to Article 3, paragraph 2 of the law of December 29, 1971, «concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement», as amended.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

SONAE IMOBILIARIA BRASIL B.V., société anonyme constituée suivant le droit néerlandais, ayant son siège social à Amsteldijk 166 6ème étage, 1079 LH Amsterdam, Pays-Bas, inscrite auprès du Registre de Commerce sous le numéro 34150331

représentée par Marc Meyers, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam (Pays-Bas), en date du 29 novembre 2004.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la personne comparante et le notaire, restera annexée au présent acte ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

La comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, a requis le notaire d'acter qu'elle est l'actionnaire unique de DOM PEDRO II B.V. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, avec siège social à Amsteldijk 166, 6ème étage, 1079 LH Amsterdam, Pays-Bas, inscrite auprès du Registre de Commerce sous le numéro 34149586, constituée suivant acte reçu par Maître Francisca Elisabeth de Waard-Preller, notaire de résidence à Rotterdam, Pays-Bas, en date du 29 décembre 2000, ayant un capital social de dix-huit mille deux cents (EUR 18.200,-) euros, représenté par cent quatre-vingt-deux (182) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de cent (EUR 100,-) euros chacune.



La comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

- 1. Transfert du principal établissement et du siège de gérance effectif de la Société des Pays-Bas au Grand-Duché de Luxembourg.
- 2. Adoption par la Société de la forme d'une société à responsabilité limitée du nom de DOM PEDRO II B.V. et adoption de la nationalité luxembourgeoise par suite du transfert du principal établissement et du siège de gérance effectif de la Société au Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 30 novembre 2004.
  - 3. Approbation des comptes financiers de la Société au 30 novembre 2004.
- 4. Refonte des statuts de la Société pour les conformer aux lois luxembourgeoises, par suite de l'adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise.
  - 5. Acceptation de la démission des gérants actuels de la Société.
  - 6. Nomination de gérants.
- 7. Fixation du principal établissement et du siège de gérance effectif de la Société au 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
  - 8. Divers.

Sur ce, la comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique confirme les résolutions prises à Rotterdam, Pays-Bas, en date du 30 novembre 2004, dans lesquelles il a entre autres été décidé de transférer le principal établissement et le siège de gérance effectif de la Société des Pays-Bas au Grand-Duché de Luxembourg le 30 novembre 2004.

#### Deuxième résolution

L'associé unique décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous le nom de DOM PEDRO II B.V., accepte la nationalité luxembourgeoise et sera dorénavant et à partir de la date du présent acte soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

## Troisième résolution

L'associé unique approuve les comptes financiers de la Société au 30 novembre 2004; sur base de ces comptes financiers ainsi que des principes comptables généraux, il apparaît qu'à la date du 30 novembre 2004, du présent acte, l'actif net de la Société s'élève à EUR 2.014.504,-.

Lesdits comptes financiers, après signature ne varietur par la personne comparante et le notaire, resteront annexés au présent acte ensemble avec la procuration pour être soumis en même temps aux formalités d'enregistrement.

## Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier et d'adapter les statuts de la Société, qui après avoir été conformés aux lois du Grand-Duché de Luxembourg auront la teneur suivante:

## «Art. 1er. Nom et siège

- 1. La société est dénommée DOM PEDRO II B.V.
- 2. Elle est établie à Amsterdam, Pays-Bas.
- 3. La société a son principal établissement, sa direction de fait et le centre de ses activités à Luxembourg-Ville. Le conseil de gérance peut décider de transférer le principal établissement à tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg-Ville.
  - 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

#### Art. 2. Objet

- 1. La Société a pour objet toutes les opérations concernant directement ou indirectement l'acquisition de participations dans toute entreprise, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.
- 2. En particulier, la Société peut employer ses fonds pour l'établissement, la gestion, le développement et disposition d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de n'importe quelle origine, et participer à la création, le développement et au contrôle de n'importe quelle entreprise, l'acquisition, par voie d'apport, de souscription, prix ferme ou option d'achat de titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, cession, échange ou de développer autrement de tels titres et droits de propriété intellectuelle, accorder à d'autres sociétés ou entreprises, toute assistance, prêts, avances ou garanties.
- 3. La Société peut également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions sur la propriété immobilière ou mobilière que la Société peut considérer utiles à l'accomplissement de son objet.

#### Art. 3. Capital et actions

- 1. Le capital social de la société, tel que souscrit, est fixé à dix-huit mille deux cents (EUR 18,200.-) euros, représenté par cent quatre-vingt-deux (182) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de cent (EUR 100.-) euros chacune.
  - 2. La compétence de reconnaître un droit de vote aux usufruitiers ou créanciers gagistes des parts est exclue.

## Art. 4. Registre des parts nominatives

- 1. Les parts sociales sont nominatives et sont numérotées successivement à partir de 1.
- Il n'est pas émis de parts bénéficiaires.
- 2. Le conseil de gérance tient au siège de la société un registre des parts nominatives dans lequel les noms et les adresses de tous les associés sont repris avec mention de la date à laquelle ils ont acquis les parts sociales, le nombre



de parts sociales, la date d'approbation ou de signification ainsi que la valeur nominale de chaque part sociale et, pour autant qu'elles s'appliquent, les autres données requises en vertu de la loi. Chaque associé est obligé de communiquer par écrit son adresse au conseil de gérance.

3. Chaque annotation dans le registre est signée par un gérant; le registre est régulièrement tenu à jour.

#### Art. 5. Emission

- 1. L'émission de parts sociales qui ne sont pas encore souscrites s'accomplit par décision et aux conditions à établir par l'assemblée générale des associés ci-après désignée: «l'assemblée générale».
  - 2. Toute émission de parts doit se faire par acte notarié auquel les intéressés sont parties.

#### Art. 6. Transfert des parts

La délivrance d'une part sociale intervient par acte notarié auquel les intéressés sont parties.

#### Art. 7. Restrictions au transfert de parts

1. Les parts d'un associé ne peuvent être cédées à un non associé que moyennant l'agrément de l'assemblée générale avec une majorité des voix représentant au moins trois-quarts du capital souscrit.

L'agrément est valable durant trois mois.

2. Én outre, n'importe quel transfert des parts devra remplir toutes les dispositions impératives prescrites par la loi applicable.

#### Art. 8. Gestion

- 1. La gestion de la société est assurée par un conseil de gérance composé de une ou plusieurs personnes.
- 2. L'assemblée générale détermine le nombre de gérants.
- 3. L'assemblée générale nomme les gérants et est à tout moment compétente pour suspendre ou révoquer chaque gérant.
  - 4. L'assemblée générale établit la rémunération et les conditions de travail de chacun des gérants.

#### Art. 9. Tâches et compétences

- 1. Sous réserve des limitations prévues par ces statuts, le conseil de gérance est chargé de la gestion de la société.
- 2. Si deux ou plusieurs gérants sont en fonction, ils agissent conjointement, sauf règlement contraire de l'assemblée générale. Si la société est représentée par plus d'un gérant, les décisions sont prises à la majorité simple des voix.
- 3. Chaque gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les membres participants à la réunion peuvent se comprendre réciproquement et peuvent communiquer avec les autres. La participation à une réunion par téléphone équivaut à une participation en personne à moins qu'un gérant ne s'y oppose. Les procès-verbaux paraphés par le président du conseil de gérance ou si le conseil de gérance n'a pas désigné de président, par un gérant, constituent une preuve suffisante de la discussion et du respect de toutes les formalités nécessaires.
- 4. Les décisions du conseil de gérance peuvent, outre durant une réunion, également être communiquées de manière écrite en ce compris par télégramme, téléfax, et télex, ainsi que par tout autre canal courant de communication, et être reçues par écrit ou susceptibles de reproduction écrite à condition que tous les membres du conseil de gérance signent la décision à prendre.
- 5. Le conseil de gérance a besoin de l'agrément de l'assemblée générale pour toutes les décisions du conseil de gérance pour lesquelles l'assemblée générale a spécifiquement stipulé qu'elle devait les approuver et que ceci a été communiqué au conseil de gérance.
- 6. En cas d'abstention ou d'empêchement d'un ou plusieurs gérants, le(s) gérant(s) subsistant(s) est/sont chargé(s) de toute la gestion. En cas d'abstention ou d'empêchement de tous les gérants ou de l'unique gérant, la gestion repose provisoirement sur une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par l'assemblée générale.

## Art. 10. Représentation

- 1. Le conseil de gérance ainsi que deux gérants agissant conjointement représentent la société.
- 2. Si un gérant a directement ou indirectement un intérêt opposé à celui de la société, tant le conseil de gérance que les deux gérants agissant conjointement peuvent néanmoins représenter la société moyennant le respect des règles déterminées dans les présents statuts.

#### Art. 11. Assemblées générales

- 1. L'assemblée générale annuelle est tenue chaque année le ou aux environs du deuxième lundi de mai. Cette assemblée est entre autre destinée à examiner le rapport de gestion, établir les comptes annuels et donner décharge aux gérants.
  - 2. Les assemblées générales se tiennent au siège social de la société.
- Si l'assemblée générale se tient en un autre lieu, les décisions ne peuvent valablement être prises que si l'intégralité du capital souscrit est représentée. La convocation des associés est faite par ou au nom du conseil de gérance par lettre recommandée à envoyer dans un délai d'au moins quatorze jours de l'assemblée, le jour de la convocation et de l'assemblée n'étant pas compté.
  - 3. La convocation contient l'ordre du jour.
- 4. Si les prescriptions légales ou statutaires pour la convocation, l'ordre du jour des assemblées et la mise à disposition pour consultation des sujets à traiter ne sont pas respectées, les décisions peuvent néanmoins être valablement prises si, dans l'assemblée concernée, l'intégralité du capital est représentée et moyennant l'unanimité des voix.

#### Art. 12

1. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil de gérance et, si le collège n'a pas désigné de président, par le plus ancien gérant en fonction présent à l'assemblée.



Si aucun gérant n'est présent à l'assemblée, l'assemblée désigne elle-même un président en son sein.

- 2. Chaque part sociale donne droit à une voix à l'assemblée générale.
- 3. Sauf disposition contraire des statuts, les décisions ne sont valables que si elles sont prises par une majorité des voix représentant plus de la moitié du capital souscrit. Nonobstant ce qui précède, une décision en modification des statuts est prise à une majorité des voix représentant au moins trois-quarts du capital souscrit.
- 4. Le conseil de gérance prend acte des décisions prises. Les procès-verbaux des décisions sont conservés au siège de la société à l'intention des associés.

A la demande de chaque associé, une copie ou un extrait de ces procès-verbaux leur est délivré à un prix n'excédant pas leur coût réel.

#### Art. 13. Décisions en dehors de l'assemblée

A l'exception de l'assemblée générale annuelle dont question à l'article 11 alinéa 1er, les décisions des associés, au lieu d'être prises en assemblées générales, peuvent également être prises par écrit - en ce compris par télégramme, téléfax, et télex, ainsi que par tout autre canal courant de communication, et être reçues par écrit ou susceptibles de reproduction écrite à condition d'être prises à l'unanimité des voix.

## Art. 14. Exercice comptable, comptes annuels et distribution des bénéfices

- 1. L'exercice comptable de la société équivaut à une année calendrier.
- 2. Le conseil de gérance clôture les comptes de la société le dernier jour de chaque année comptable, établit les comptes annuels dans les cinq mois et dépose ces pièces dans ce délai au siège de la société à l'intention des associés. Dans ce délai, le conseil de gérance dépose également son rapport de gestion. Les comptes annuels sont signés par tous les gérants; si la signature de l'un ou l'autre fait défaut, il en est fait mention sur les comptes annuels moyennant indication des raisons pour lesquels cette signature fait défaut.
- 3. La société veille à ce que les documents suivants soient présents au siège social afin d'être examinés: les comptes annuels, le rapport de gestion ainsi que tous les documents qui doivent y être joints en vertu de la loi au moment de la convocation de l'assemblée générale. Les associés peuvent déjà prendre connaissance de ces documents et en obtenir une copie gratuitement.
  - 4. L'assemblée générale approuve les comptes annuels.
  - 5. La société rend public les documents et pièces mentionnées au présent article de la manière prévue par la loi.

#### Art. 15.

- 1. Du bénéfice tel qu'il ressort des comptes établis et approuvés, 5% seront mis en réserve jusqu'à ce que la réserve atteigne 10% du capital souscrit. Le montant précité sera ensuite réservé de la manière décidée par le conseil de gérance. L'assemblée générale peut librement disposer du bénéfice distribuable restant en vue de distribuer un dividende ou à tout autre fin décidée par l'assemblée générale dans les limites de l'objet social.
- 2. La société peut distribuer des bénéfices aux associés et autres ayant droit à condition que les fonds propres soient plus élevés que la partie libérée et appelée du capital augmenté des réserves qui doivent être constituées en vertu de la loi ou des statuts.
  - 3. La distribution des bénéfices a lieu après l'approbation des comptes annuels dont il ressort qu'elle est permise.
- 4. Les associés peuvent décider de distribuer un dividende intermédiaire sur base d'une situation patrimoniale intermédiaire dont il ressort qu'il existe assez de bénéfices distribuables, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice fiscal, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais diminué des pertes reportés et du montant établit par loi ou par ces présents statuts.
- 5. A moins que l'assemblée générale décide d'un autre moment pour leur paiement, les dividendes sont payables immédiatement après l'approbation des comptes.
  - 6. L'action en paiement d'un dividende se prescrit après cinq ans.

## Art. 16. Dissolution et liquidation

- 1. En cas de dissolution de la société, le conseil de gérance procède à la liquidation à moins que l'assemblée générale n'en décide autrement.
  - 2. L'assemblée générale fixe la rémunération des liquidateurs et de ceux qui sont chargées de la liquidation.
  - 3. Durant la liquidation, les présents statuts restent applicables dans la mesure du possible.
- 4. Après paiement de toutes les dettes de la société, le solde restant sera affecté en premier lieu au remboursement de la valeur nominale des parts sociales. Le solde subsistant sera ensuite distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.»

## Cinquième résolution

L'associé unique décide sur l'examen des lettres de démission de Monsieur José Edmundo Medina Barroso de Figuereido, de Monsieur Alvaro Carmona e Costa Portela, de Madame Trudy Georgette Perié et de FORUM ADMINISTRATIONS B.V. comme gérants de la Société, que ces démissions sont acceptées avec effet immédiat et que décharge complète est donnée à tous les gérants pour la gérance effectuée jusqu'à ce jour.

#### Sixième résolution

L'associé unique décide de nommer gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Ana Maria Guedes de Oliveira, ingénieur, née à Ramalde, Porto (Portugal), le 8 septembre 1958, demeurant professionnellement à Lugar do Espido, Via Norte, apartado 197, 4471-909 Maia (Portugal); et

Monsieur Jean Ernest Bodoni, administrateur de sociétés, né à Bruxelles (Belgique), le 12 juillet 1949, demeurant professionnellement à 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.



### Septième résolution

L'associé unique décide d'établir l'adresse du principal établissement et du siège de gérance effectif à 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

#### Frais et droits d'enregistrement

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille euros (2.000,- EUR).

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que le transfert du principal établissement et du siège de gérance effectif de la société à Luxembourg est exempt du droit d'apport conformément à l'article 3 alinéa 2 de la loi du 29 décembre 1971, concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement, telle qu'elle a été modifiée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte. Signé: M. Meyers, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 2004, vol. 902, fol. 85, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 2004.

B. Moutrier.

(098869.3/272/460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

## LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND S.C.A.,

## Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 81.952.

In the year two thousand and four, on the eighteenth of November.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary, residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

Mr Luc Courtois, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting as the representative of the Manager of the «société en commandite par actions», qualified as an investment company with fixed share capital («société d'investissement à capital fixe» LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, SCA, (R.C.S. Luxembourg section B number 81,952), having its registered office in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 10th of May 2001, published in the Mémorial C number 443 of the 14th of June 2001, and whose articles of incorporation have been amended by deeds of the undersigned notary:

- on the 30th of October 2001, published in the Mémorial C number 587 of the 16th of April 2002,
- on the 29th of March 2002, published in the Mémorial C number 1082 of the 16th of July 2002,
- on the 1st of July 2002, published in the Mémorial C number 1417 of the 1st of October 2002,
- on the 23rd of September 2003, published in the Mémorial C number 1121 of the 28th of October 2003,
- on the 19th of November 2003, 2 deeds, published in the Mémorial C number 1377 of the 30th of December 2004,
- on the 5th of April 2004, 2 deeds, published in the Mémorial C number 598 of the 10th of June 2004,
- on the 15th of July 2004, published in the Mémorial C number 1053 of the 20th of October 2004,

pursuant to the resolutions, dated November 1, 4, 9 and 12, 2004, given by LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED acting in its capacity as Manager of the Company.

The resolutions, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The mandatory, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state his preliminary statement as follows:

#### **Preliminary Statement:**

- a) The Company's capital is fixed at sixty-two million seven hundred seventy-eight thousand five hundred and seventy-five United States Dollars and fifty-five Cents (USD 62,778,575.55), divided into six million two hundred seventy-seven thousand eight hundred and fifty-seven point five hundred and fifty-five (6,277,857.555) Shares having a par value of ten United States Dollars (USD 10) each.
- b) Pursuant to article six of the Articles of Incorporation, the authorized capital is set at one billion United States Dollars (USD 1,000,000,000), divided into one hundred million (100,000,000) Shares, having a par value of ten United States Dollars (USD 10) each.

The issued capital of the Company may be increased by the Manager who is authorised to issue additional Shares up to the total authorised capital, by contributions in cash, contributions in kind or by conversion of the net profits or any other available reserves into share capital in whole or in part, from time to time as the Manager in its discretion may determine.



c) Pursuant to article 9 of the Articles of Incorporation, the Company may redeem Shares of a Sub-Fund within the limits of Luxembourg law whenever the Manager considers a redemption to be in the best interests of the Company. Any such redemption may be made only out of the Company's retained profits and non-compulsory reserves, including any share premiums but excluding any reserve required by Luxembourg law. At the option of the Manager, Shares may be redeemed on a pro rata basis as between existing Shareholders of each Sub-fund, in order to distribute to the Shareholders upon the disposal of an investment asset by the Company the net proceeds of such investment.

As a consequence of the preliminary statement, the mandatory, acting as said before, requires the undersigned notary to state his resolutions as follows:

#### First resolution

1.- By circular resolutions of November 1, 2004, LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED acting in its capacity as Manager of the Company has decided to increase the capital of the Company by twelve million six hundred and forty-eight thousand one hundred and fifty-five United States Dollars and nineteen Cents (USD 12,648,155.19) so as to raise the capital of the Company from its present amount of sixty-two million seven hundred seventy-eight thousand five hundred and seventy-five United States Dollars and fifty-five Cents (USD 62,778,575.55) to the amount of seventy-five million four hundred twenty-six thousand seven hundred and thirty United States Dollars and seventy-four Cents (USD 75,426,730.74) by the creation and issue of one million two hundred and sixty-four thousand eight hundred and fifteen point five hundred and nineteen (1,264,815.519) new Shares with a par value of ten United States Dollars (USD 10) each, issued with a total share premium of nine million five hundred and twenty-four thousand and sixty United States Dollars and eighty-six Cents (USD 9,524,060.86).

The one million two hundred and sixty-four thousand eight hundred and fifteen point five hundred and nineteen (1,264,815.519) new Shares were issued in the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND (with LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT III, L.P. taking up 1,263,747.861 Shares, LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT ADVISORS, S.A. 998,752 Shares and LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED 68,906 Shares).

2.- The new Shares as well as the share premium have been fully paid up by payment in cash, so that the total amount of twenty-two million one hundred and seventy-two thousand two hundred and sixteen United States Dollars and five Cents (USD 22,172,216.05) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Second resolution

Pursuant to a circular resolution of November 4, 2004, 1,398,784.852 Shares of the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND were redeemed at a price of USD 17.53 per Share for a total amount of USD 24,520,698.46 and paid out of the share premium accounts of the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND.

#### Third resolution

1.- By circular resolutions of November 9, 2004, LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED acting in its capacity as Manager of the Company has decided to increase the capital of the Company by twelve million six hundred and forty-eight thousand one hundred and fifty-five United States Dollars and nineteen Cents (USD 12,648,155.19) so as to raise the capital of the Company from its present amount of seventy-five million four hundred and twenty-six thousand seven hundred and thirty United States Dollars and seventy-four Cents (USD 75,426,730.74) to the amount of eight-eight million seventy-four thousand eight hundred and eighty-five United States Dollars and ninety-three Cents (USD 88,074,885.93) by the creation and issue of one million two hundred and sixty-four thousand eight hundred and fifteen point five hundred and nineteen (1,264,815.519) new Shares with a par value of ten United States Dollars (USD 10) each, issued with a total share premium of nine million five hundred and twenty-four thousand and sixty United States Dollars and eighty-six Cents (USD 9,524,060.86).

The one million two hundred and sixty-four thousand eight hundred and fifteen point five hundred and nineteen (1,264,815.519) new Shares were issued in the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND (with LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT III, L.P. taking up 1,263,747.861 Shares, LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT ADVISORS, S.A. 998.752 Shares and LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED 68.906 Shares).

2.- The new Shares as well as the share premium have been fully paid up by payment in cash, so that the total amount of twenty-two million one hundred and seventy-two thousand two hundred and sixteen United States Dollars and five Cents (USD 22,172,216.05) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Fourth resolution

Pursuant to a circular resolution of November 12, 2004, 1,398,784.852 Shares of the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND were redeemed at a price of USD 17.53 per Share for a total amount of USD 24,520,698.46 and paid out of the share premium accounts of the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND.

## Fifth resolution

Pursuant to the 2 circular resolutions of November 4 and 12, 2004, concerning the redemption of 2,797,569.704 Shares of the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND, the amount of forty-nine million forty-one thousand three hundred and ninety-six United States Dollars and ninety-two Cents



(USD 49,041,396.92) was allocated to the undistributable reserve provided for by article 49-8, 5) of the Luxembourg company law.

#### Sixth resolution

Pursuant to a decision of November 12, 2004, LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED acting in its capacity as Manager of the Company, represented as said before, has resolved to reduce the capital of the Company by an amount of twenty-seven million nine hundred and seventy-five thousand six hundred and ninety-seven United States Dollars and four Cents (USD 27,975,697.04) so as to bring it down from its present amount of eighty-eight million seventy-four thousand eight hundred and eighty-five United States Dollars and ninety-three Cents (USD 88,074,885.93) to sixty million ninety-nine thousand one hundred and eighty-eight United States Dollars and eighty-nine Cents (USD 60,099,188.89) by means of cancellation of the two million seven hundred and ninety-seven thousand five hundred and sixty-nine point seven hundred and four (2,797,569.704) redeemed Shares of the Company, to cancel the undistributable reserve account and to transfer the amount of twenty-seven million nine hundred and seventy-five thousand six hundred ninety-seven United States Dollars and four Cents (USD 27,975,697.04) presently held in the undistributable reserve account to the share premium account.

#### Seventh resolution

As a consequence of such capital increase, redemption of Shares and cancellation of the redeemed Shares, paragraph (a) of article 6 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

- «Art. 6. Share Capital. (a) The Company's capital is fixed at sixty million ninety-nine thousand one hundred and eighty-eight United States Dollars and eighty-nine Cents (USD 60,099,188.89), divided into six million nine thousand nine hundred and eighteen point eight hundred and eighty-nine (6,009,918.889) Shares having a par value of ten United States Dollars (USD 10) each, issued in:
- the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND GLOBAL ASIA SUB-FUND to an amount of seven million one hundred and twenty-four thousand nine hundred and sixty-nine United States Dollars and three Cents (USD 7,124,969.03), divided into seven hundred twelve thousand four hundred and ninety-six point nine hundred and three (712,496.903) Shares, and
- the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND CORE ASIA SUB-FUND to an amount of fifty-two million nine hundred and seventy-four thousand two hundred and nineteen United States Dollars and eighty-six Cents (USD 52,974,219.86), divided into five million two hundred and ninety-seven thousand four hundred and twenty-one point nine hundred and eighty-six (5,297,421.986) Shares.»

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated deed, are estimated at 9,200.- EUR.

For the purposes of the registration the amount of the capital increase, the issue premium and the capital decrease is evaluated at 41,070,085.13 EUR.

## Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by the surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

## Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

## A comparu:

Monsieur Luc Courtois, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte de l'Actionnaire Commandité de la société en commandite par actions

qualifiée comme société d'investissement à capital fixe LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A., (R.C.S. Luxembourg section B numéro 81.952), ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 443 du 14 Juin 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 30 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 587 du 16 avril 2002,
- en date du 29 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 1082 du 16 juillet 2002,
- en date du 1er juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1417 du 1er octobre 2002,
- en date du 23 septembre 2003, publié au Mémorial numéro 1121 du 28 octobre 2003,
- en date du 19 novembre 2004, 2 actes, publiés au Mémorial C numéro 1377 du 30 décembre 2004,
- en date du 5 avril 2004, 2 actes, publié au Mémorial C numéro 598 du 10 juin 2004,
- en date du 15 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1053 du 20 octobre 2004,

en vertu des résolutions, datées des 1er, 4, 9 et 12 novembre 2004, lui conférée par LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED agissant en tant que gérant de ladite société.



Les résolutions resteront, après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire, annexées à l'acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, ès-qualité qu'il agit, requiert le notaire instrumentant d'acter son exposé préliminaire comme suit:

#### Exposé préliminaire:

- a) Le capital de la société est fixé à soixante-deux millions sept cent soixante-dix-huit mille cinq cent soixante-quinze dollars US et cinquante-cinq Cents (62.778.575,55 USD), divisé en six millions deux cent soixante-dix-sept mille huit cent cinquante-sept virgule cinq cent cinquante-cinq (6.277.857,555) Actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune.
- b) Conformément à l'article six des statuts, le capital autorisé est fixé à un milliard de dollars US (1.000.000.000,- USD), divisé en cent millions (100.000.000) d'actions, ayant une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté par l'Actionnaire Commandité qui est autorisé à émettre des Actions nouvelles à concurrence du capital autorisé, en contrepartie d'apports en espèces ou en nature ou par la conversion en capital des bénéfices nets ou de toute autre réserve disponible, en tout ou en partie, de temps à autre tel que déterminé par l'Actionnaire Commandité, à sa discrétion.

c) En vertu de l'article 9 des statuts, la Société peut racheter les Actions d'un Compartiment dans les limites du droit luxembourgeois lorsque l'Actionnaire Commandité considère que ce rachat est effectué dans l'intérêt de la Société. Pareil rachat ne peut se faire qu'à partir des bénéfices retenus par la Société et ses réserves non obligatoires, y compris les primes d'émission, mais à l'exclusion de toute réserve requise par la loi luxembourgeoise. Au choix de l'Actionnaire Commandité, les Actions peuvent être rachetées proportionnellement entre les Actionnaires existants de chaque Compartiment, afin de distribuer aux Actionnaires lors de la disposition d'un actif d'investissement par la Société le produit net de cet investissement.

En conséquence de l'exposé préliminaire, le mandataire, ès-qualité qu'il agit, requiert le notaire instrumentant d'acter ses résolutions comme suit:

#### Première résolution

1.- Par décision circulaire du 4 novembre 2004, LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED agissant en tant qu'Actionnaire Commandité de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de douze millions six cent quarante-huit mille cent cinquante-cinq dollars US et dix-neuf Cents (12.648.155,19 USD), pour porter ainsi le capital social de la Société de son montant actuel de soixante-deux millions sept cent soixante-dix-huit mille cinq cent soixante-quinze dollars US et cinquante-cinq Cents (62.778.575,55 USD) à soixante-quinze millions quatre cent vingt-six mille sept cent trente dollars US soixante-quatorze Cents (75.426.730,74 USD) par la création et l'émission d'un million deux cent soixante-quatre mille huit cent quinze virgule cinq cent dix-neuf (1.264.815,519) Actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune, émises avec une prime d'émission totale de neuf millions cinq cent vingt-quatre mille et soixante dollars US et quatre-vingt-six Cents (9.524.060,86 USD).

Les un million deux cent soixante-quatre mille huit cent quinze virgule cinq cent dix-neuf (1.264.815,519) Actions nouvelles ont été émises dans le LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND (dont LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT III, L.P. a souscrit 1.263.747,861 Actions, LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT ADVISORS, S.A. 998,752 Actions et LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED 68,906 Actions).

2- Les Actions nouvelles ainsi que les primes d'émission ont été entièrement libérées par des versements en numéraires, de sorte que la somme de vingt-deux millions cent soixante-douze mille deux cent seize dollars US et cinq Cents (22.172.216,05 USD) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### Deuxième résolution

En vertu d'une résolution circulaire du 4 novembre 2004, 1.398.784,852 Actions du compartiment LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND ont été rachetées au prix de 17,53 USD par Action pour un montant total de 24.520.698,46 USD et payées à partir du compte primes d'émission du compartiment LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND.

#### Troisième resolution

1.- Par décision circulaire du 9 novembre 2004, LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED agissant en tant qu'Actionnaire Commandité de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de douze millions six cent quarante-huit mille cent cinquante-cinq dollars US et dix-neuf Cents (12.648.155,19 USD), pour porter ainsi le capital social de la Société de son montant actuel de soixante-quinze millions quatre cent vingt-six mille sept cent trente dollars US et soixante-quatorze Cents (75.426.730,74 USD) à quatre-vingt-huit millions soixante-quatorze mille huit cent quatre-vingt-cinq dollars US et quatre-vingt-treize Cents (88.074.885,93 USD) par la création et l'émission d'un million deux cent soixante-quatre mille huit cent quinze virgule cinq cent dix-neuf (1.264.815,519) Actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune, émises avec une prime d'émission totale de neuf millions cinq cent vingt-quatre mille et soixante dollars US et quatre-vingt-six Cents (9.524.060,86 USD).

Les un million deux cent soixante-quatre mille huit cent quinze virgule cinq cent dix-neuf (1.264.815,519) Actions nouvelles ont été émises dans le LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND (dont LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT III, L.P. a souscrit 1.263.747,861 Actions, LEND LEASE



INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT ADVISORS, S.A. 998,752 Actions et LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED 68,906 Actions).

2- Les Actions nouvelles ainsi que les primes d'émission ont été entièrement libérées par des versements en numéraires, de sorte que la somme de vingt-deux millions cent soixante-douze mille deux cent seize dollars US et cinq Cents (22.172.216,05 USD) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### Quatrième résolution

En vertu d'une résolution circulaire du 12 novembre 2004, 1.398.784,852 Actions du compartiment LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND ont été rachetées au prix de 17,53 USD par Action pour un montant total de 24.520.698,46 USD et payées à partir du compte primes d'émission du compartiment LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND.

## Cinquième résolution

En vertu des deux résolutions circulaires des 4 et 12 novembre 2004, concernant le rachat de 2.797.569,704 Actions du compartiment LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND, le montant de quarante-neuf millions quarante et un mille trois cent quatre-vingt-seize dollars US et quatre-vingt-douze Cents (49.041.396,92 USD) a été alloué à la réserve non distribuable prévue par l'article 49-8, 5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

#### Sixième résolution

En vertu d'une décision du 12 novembre 2004, LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED agissant en tant qu'Actionnaire Commandité de la Société, représenté comme dit ci-avant, a décidé de réduire le capital de la Société d'un montant de vingt-sept millions neuf cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-dix-sept dollars US et quatre Cents (27.975.697,04 USD) afin de réduire le capital de son montant actuel de quatre-vingt-huit millions soixante-quatorze mille huit cent quatre-vingt-cinq dollars US quatre-vingt-treize Cents (88.074.885,93 USD) à soixante millions et quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatre-vingt-huit dollars US et quatre-vingt-neuf Cents (60.099.188,89 USD) par l'annulation de deux millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent soixante-neuf virgule sept cent quatre (2.797.569,704) Actions rachetées de la Société, d'annuler la réserve non distribuable et de transférer le montant de vingt-sept millions neuf cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-dix-sept dollars US et quatre Cents (27.975.697,04 USD) actuellement tenu dans une réserve non distribuable vers le compte primes d'émission.

#### Septième résolution

En conséquence de ces augmentations de capital, rachats d'actions et annulation des Actions rachetées, le paragraphe (a) de l'article 6 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

- «Art. 6. Capital. (a) Le capital de la société est fixé à soixante millions et quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatre-vingt-huit dollars US et quatre-vingt-neuf Cents (60.099.188,89 USD), divisé en six millions neuf mille neuf cent dix-huit virgule huit cent quatre-vingt-neuf (6.009.918,889) Actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune, émis dans:
- LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND GLOBAL ASIA SUB-FUND, à concurrence de sept millions cent vingt-quatre mille neuf cent soixante-neuf dollars US et trois Cents (7.124.969,03 USD), divisé en sept cent douze mille quatre cent quatre-vingt-seize virgule neuf cent trois (712.496,903) Actions, et
- LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND CORE ASIA SUB-FUND, à concurrence de cinquante-deux millions neuf cent soixante-quatorze mille deux cent dix-neuf dollars US et quatre-vingt-six Cents (52.974.219,86 USD), divisé en cinq millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent vingt et un virgule neuf cent quatre-vingt-six (5.297.421,986) Actions.»

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 9.200,- EUR.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant des augmentations de capital, des primes d'émission et de la réduction de capital est évalué à la somme de 41.070.085,13 EUR.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: L. Courtois, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 décembre 2004, vol. 529, fol. 90, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 décembre 2004.

J. Seckler.

(099847.3/231/286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.



## SYDNEY & LYON LUX 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 104.536.

#### **STATUTES**

In the year two thousand four, on the nineteenth of November. Before Us Maître Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

SYDNEY & LYON LUX 1, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg, 23, avenue Monterey,

here represented by Mrs. Antonella Graziano, employee, having its professional address in 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 16th November 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

**Art. 1.** There is hereby established a société à responsabilité limitée under the name of SYDNEY & LYON LUX 3, S.à r.l.

The company will be governed by the law of August 10th, 1915 on Trading Companies and amendments hereto, as well as by the law of September 18th, 1933 and by these Articles of Association.

**Art. 2.** The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity, and maintain a commercial establishment, open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of it purpose.

- Art. 3. The registered office of the Company is in Luxembourg and may be transferred by a resolution of the share-holders to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg and, if extraordinary events occur, even outside the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary transfer will not affect the nationality of the company which will remain a Luxembourg one.
  - Art. 4. The company is established for an unlimited period.
- Art. 5. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty five (250) shares of one hundred euro (EUR 50.-) each.
- **Art. 6.** Each share confers to its holder an equal right in accordance with the number of existing shares in the benefits and in the assets of the company.
  - Art. 7. Transfer of shares must be instrumented by notarial deed or by writing under private seal.
- **Art. 8.** The company is administered by at least one manager, who is designated by the shareholders. The powers of each manager and the duration of his mandate are determined by the shareholders.

The resolution of the sole shareholder decides to create two categories of Managers (category A and category B). Therefore the Company will be bound in all matters by the collective signature of one Manager of Category A and one Manager of Category B.

The resolution in writing taken by circular vote approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers meetings.

- Art. 9. The company's financial year runs from the 1st of April to the 31st of March of each year, with the exception of the first financial year which shall begin on the day of the formation of the company and shall terminate on the 31st March 2005.
- **Art. 10.** Bookkeeping and accounting must be done in accordance with law and commercial customs. Each year, at the end of the accounting year, the manager will draw up a record of the property of the company together with its debts and liabilities and a balance sheet containing a summary of this record of property.
- **Art. 11.** The credit balance, registered by the annual record of property, after deduction of the general expenses, social charges, remunerations of the managers, amortisations and provisions for commercial risks, represents the net profit.

On the net profits five per cent shall be appropriated for the legal reserve fund; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent of the issued capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the shareholders.

**Art. 12.** The company will not be dissolved by death, interdiction or bankruptcy of one of the shareholders or of a manager. In case of death of the sole shareholder, the Company will continue between the heirs of the deceased shareholder.



Art. 13. In the event of dissolution of the company, the liquidation will be carried out by the person(s) designed by the shareholders.

The liquidator(s) will have the broadest powers to realise the assets and to pay the debts of the company.

After payment of all the debts and the liabilities of the company, the balance will be at the disposal of the shareholders.

**Art. 14.** The heirs, the representatives, the assigneed or the creditors of the shareholders may under no pretext request the affixing of seals on the property and the documents of the company and in no manner interfere in the administration of the company. They have to refer to the property reports of the company.

## Subscription - Payment

The two hundred and fifty (250) shares have been subscribed by SYDNEY & LYON LUX 1, S.à r.l., prenamed, sole shareholder of the Company.

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 12,500.- is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### Estimate

For the purposes of the registration, the capital is valuated at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

#### Resolutions of shareholders

The company will be administered by:

- Mr Hervé de Carmoy, born on January 4, 1937 in Boulogne-Billancourt, banker, residing at Eresy, 10 Guynemer, F-75006 Paris;
- Mr Simon Childs, born on August 28, 1957 in Mansfield, Finance Director, residing at 18, Hardwicke Court, Llandaff, Cardiff CFS 2LB, United Kingdom;
- Serge Krancenblum, born October 8, 1961 in Metz, M.B.A. with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;
- Mrs. Antonella Graziano, born on January 20, 1966 in Orvieto (Italy), employee, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

The sole shareholder decides to create two category of managers as follows:

Category A:

- Mr Hervé de Carmoy, born on January 4, 1937 in Boulogne-Billancourt, banker, residing at Eresy, 10 Guynemer, F-75006 Paris;
- Mr Simon Childs, born on August 28, 1957 in Mansfield, Finance Director, residing at 18, Hardwicke Court, Llandaff, Cardiff CFS 2LB, United Kingdom.

Category B:

- Serge Krancenblum, born on October 8, 1961 in Metz, M.B.A. with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.
- Mrs. Antonella Graziano, born on January 20, 1966 in Orvieto (Italy), employee, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

Therefore, the company is validly engaged by the joint signature of one Manager of Category A and one Manager of Category B. The duration of their mandate is unlimited.

2) The address of the company is fixed at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix neuf novembre.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A Comparu:

SYDNEY & LYON LUX 1, S.à r.l. ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, représentée aux présentes par Madame Antonella Graziano, employée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 16 novembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination SYDNEY & LYON LUX 3, S.à r.l.

Cette société sera régie par la loi du 10 août 1915 et ses lois modificatives, notamment la loi du 18 septembre 1933 ainsi que par les présents statuts.



**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré par décision des associés en tout autre endroit du pays et, en cas d'événements extraordinaires, même à l'étranger. Ce transfert momentané ne modifiera pas la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

- Art. 4. La durée de la société est illimitée.
- Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt cinq (250) parts sociales de cents euro (EUR 50,-) chacune.
- Art. 6. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.
  - Art. 7. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.
- Art. 8. La société est administrée par au moins un gérant, nommé par les associés. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de son mandat sont déterminés par les associés.

L'associé unique a décidé de créer deux catégories de gérants (catégorie A et catégorie B). Dès lors la société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Les résolutions prise par circulaires approuvées et signées par les gérants ont le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

- **Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 mars 2005.
- Art. 10. Il doit être tenu des écritures des affaires sociales suivant les lois et usages du commerce. Il est établi à la fin de chaque exercice social par les soins de la gérance, un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.
- Art. 11. Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, des rémunérations des gérants, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

- Art. 12. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite d'un associé ou d'un gérant.
- Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le (les) personne(s) désignée(s) par les associés.
  - Le(s) liquidateur(s) aura/auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. Après l'acquit du passif et des charges, le produit de la liquidation sera à la disposition des associés.
- **Art. 14.** Les héritiers, représentant, ayant droit ou créanciers des associés ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

#### Souscription - Libération

Les deux cent cinquante (250) parts sociales ont été intégralement souscrites par SYDNEY & LYON LUX 1, S.à r.l., prédésignée, associé unique.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 12.500,- se trouver dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à EUR 12.500,-

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros.

#### Décision des Associés

- 1) La société est administrée par:
- Monsieur Hervé de Carmoy, né le 4 janvier 1937 à Boulogne-Billancourt, banquier, demeurant à Eresy, 10 Guynemer, F-75006 Paris;
- Monsieur Simon Childs, né le 28 août 1957 à Mansfield, directeur financier, demeurant à 18, Hardwicke Court, Llandaff, Cardiff CFS 2LB, U.K.;



- Monsieur Serge Krancenblum, né le 8 octobre 1961 à Metz, M.B.A., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;
- Madame Antonella Graziano, née le 20 janvier 1966 à Orvieto (Italie) demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

L'associé unique a décidé de créer deux catégories de gérants comme suit:

Catégorie A:

- Monsieur Hervé de Carmoy, né le 4 janvier 1937 à Boulogne-Billancourt, banquier, demeurant à Eresy, 10 Guynemer, F-75006 Paris;
- Monsieur Simon Childs, né le 28 août 1957 à Mansfield, directeur financier, demeurant à 18, Hardwicke Court, Llandaff, Cardiff CFS 2LB, U.K.

Catégorie B:

- Monsieur Serge Krancenblum, né le 8 octobre 1961 à Metz, M.B.A., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.
- Madame Antonella Graziano, née le 20 janvier 1966 à Orvieto (Italie) demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Dès lors la société est valablement engage par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire. Signé: A. Graziano, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 72, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

J. Elvinger.

(100115.3/211/209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

## LRP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 100.217.

In the year two thousand and four, on the fifth of October.

Before Us, Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

LIME ROCK PARTNERS II, L.P., an exempted limited partnership, having its registered office at P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Maître Jean Steffen, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Which proxy shall be signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The prenamed partnership, LIME ROCK PARTNERS II, L.P., is the sole shareholder of LRP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.àr.l., having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

Incorporated by deed of the undersigned notary on the 6th of April 2004, published in the Mémorial C number 593 of the 9th of June 2004.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

## Agenda:

1. Amendment of Article 12 of the Company's by-laws to be read as follows:

«The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers and they shall be referred to as «A managers» and «B managers». The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A manager and one B manager, both members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.



The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.»

- 2. Designation of the A and B managers.
- 3. Change of the financial year of the company, which currently starts on June 1st of each year and ends on May 31st of the next year to a financial year starting on December 1st each year and ending on November 30th of the next year, with effect as of the current financial year which shall therefore terminate on the 30th November 2004.
  - 4. Subsequent rewording of article 15 of the articles of association of the Company.

Then, the sole shareholder takes the following resolutions:

#### First resolution

The shareholder decides to amend Article 12 of the Company's by-laws to be read as follows:

«The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers and they shall be referred to as «A managers» and «B managers». The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A manager and one B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.»

### Second resolution

The managers listed hereunder are the appointed members of the board of managers and:

Hamish Hector Lawrence Ross, fund manager, professionally residing at 10B Queen's Gardens, Aberdeen AB15 4YD, United Kingdom, shall be an A manager;

Simon Munro, fund manager, professionally residing at 10B, Queen's Gardens, Aberdeen AB15 4YD, United Kingdom, shall also be an A manager;

Erik Vanderkerken, employé privé, professionally residing at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, shall be a B manager.

# Third resolution

The shareholder decides to change the financial year of the Company, which currently starts on June 1st of each year and ends on May 31st of the next year to a financial year starting on December 1st each year and ending on November 30th of the next year, with effect as of the current financial year which shall therefore terminate on November 30th, 2004

#### Fourth resolution

The shareholder decides to amend article 15 of the articles of incorporation, which now reads as follows:

Art. 15. The Company's financial year starts on December 1st of each year and ends on November 30th of the next year.

# Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand Euros (EUR 1.000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, all of whom are known to the notary by their first and surname, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quatre, le cinq octobre,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

# A comparu:

LIME ROCK PARTNERS II, L.P., une société des lles Caymans, avec siège social à P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, ici représentée par Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;



Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La prédite société, LIME ROCK PARTNERS II, L.P., est l'associée unique de la société LRP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., avec siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 6 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 593 du 9 juin 2004. Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

### Ordre du jour:

1. Modification de l'article 12 des statuts dont la teneur sera la suivante:

«La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance et il sera fait référence à ces gérants comme «gérants A» et «gérants B». Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.»

- 2. Désignation des gérants A et des gérants B.
- 3. Modification de l'année sociale, qui actuellement commence le premier jour de juin et se termine le dernier jour de mai, de sorte que l'année sociale commencera le premier jour de décembre de chaque année et s'achèvera le dernier jour de novembre de chaque année, avec effet à partir de cette année sociale qui de ce fait s'achèvera le 30 novembre 2004
  - 4. Modification de l'article 15 des statuts de la société.

Ensuite, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts dont la teneur sera la suivante:

«La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance et il sera fait référence à ces gérants comme «gérants A» et «gérants B». Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.»

## Deuxième résolution

Les gérants énumérés ci-après sont les gérants dûment nommés de la société et:

Hamish Hector Lawrence Ross, fund manager, demeurant 10B Queen's Gardens, Aberdeen AB15 4YD, United Kingdom, sera un gérant A;

Simon Munro, fund manager, demeurant professionnellement au 10B, Queen's Gardens, Aberdeen AB15 4YD, United Kingdom, sera également un gérant A;

Erik Vanderkerken, employé privé, demeurant professionnellement au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, sera un gérant B.

### Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier qui actuellement commence le premier jour de juin et se termine le dernier jour de mai, de sorte que l'année sociale commencera le premier jour de décembre de chaque année et s'achèvera le dernier jour de novembre de chaque année, avec effet à partir de cette année sociale qui de ce fait s'achèvera le 30 novembre 2004.



# Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la société:

Art. 15. L'année sociale commence le premier décembre de chaque année et s'achève le dernier jour de novembre de chaque année.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à mille Euros (EUR. 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête dudit comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2004, vol. 145S, fol. 44, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 octobre 2004.

P. Bettingen.

(099826.3/202/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

# FMC CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne. R. C. Luxembourg B 104.509.

#### **STATUTS**

L'an deux mille quatre, le dix novembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur François Monnet, administrateur de société, demeurant à L-8247 Mamer, 12, rue des Maximins;
- 2.- Madame Catherine Poirier, administrateur de société, demeurant à F-91250 Saintry sur Seine, 9, Hameaux de Seine, ici représentée par Monsieur François Monnet, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Saintry sur Seine, du 8 avril 2004;
- 3.- et Monsieur Pierre Violante, administrateur de société, demeurant à F-91470 Limours, 31, rue du Hurepoix, ici représenté par Monsieur François Monnet, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Limours du 9 octobre 2004;

lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexée au présent acte, avec lequel elles seront formalisées.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1<sup>er</sup>. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de FMC CONSULTING S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit au grand-Duché de Luxembourg, par une décision du conseil d'administration.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être prorogée successivement ou dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet le conseil en stratégie Internet, l'hébergement de sites Internet, ainsi que toutes opérations y relatives.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

- Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix actions (310) de cent Euros (EUR 100,-) chacune.
  - Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.



Tout actionnaire désirant vendre ou céder des actions à un tiers non-actionnaire devra préalablement avertir par avis écrit le conseil d'administration de son intention de vendre ou de céder ses actions et le conseil devra en avertir les autres actionnaires.

Les autres actionnaires auront un droit préférentiel d'opter pour l'achat de la totalité des actions en question en proportion des actions qu'ils détiennent dans un délai de trente (30) jours après la date de l'offre. La vente ou la cession d'actions entre actionnaires est libre. Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le conseil à faire, sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la même loi, cette augmentation de capital.

Art. 5. La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans. ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale, les administrateurs et le commissaire aux comptes, ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs, peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances vis à vis des tiers par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

- Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 10 heures et pour la première fois en deux mille cinq.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne un droit à une voix, sauf des restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- **Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

| 1 Monsieur François Monnet,    | 308 actions |
|--------------------------------|-------------|
| 2 Madame Catherine Poirier,    | 1 action    |
| 3 et Monsieur Pierre Violante, | 1 action    |
| Total: trois cent dix actions  | 310 actions |

Toutes les actions ont été intégralement souscrites et libérées à concurrence d'un/quart de leur valeur, soit de la somme de sept mille sept cent cinquante Euros (EUR 7.750,-) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante



Euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Le solde du capital social, soit la somme de vingt-trois mille deux cent cinquante Euros (EUR 23.250,-) sera libéré à la première demande du conseil d'administration.

Tant que le capital social n'aura pas été intégralement libéré, les actions auront la forme nominative.

### Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

# Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois:
- 2.- Sont nommés Administrateurs:
- 1) Monsieur François Monnet, prénommé;
- 2) Madame Catherine Poirier, prénommée;
- 3) et Monsieur Pierre Violante, prénommé.
- 3.- est nommé administrateur-délégué pour une durée de six années, Monsieur François Monnet, prénommé.
- 4.- Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne

- 5.- Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2009.
  - 6.- L'adresse du siège social de la société est fixé à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: F. Monnet, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 novembre 2004, vol. 902, fol. 55, case 10. - Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur leur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 2004.

A. Biel.

(099703.3/203/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

# MFR ITALY HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 856.800,-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 67.311.

### **EXTRAIT**

Les associés ont décidé d'accepter la démission de Monsieur Antonio Luca Ortigara De Ambrosis de son poste d'administrateur de classe «A» avec effet au 29 septembre 2004 et ont décidé d'élire en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Stefano Stroppiana comme administrateur de classe «A».

Les associés ont décidé de confirmer les mandats de Messieurs Lee Scott Richardson, Simon Andrew Megginson Corner et Joseph Wallach Kaempfer en tant qu'administrateurs de classe «A» et de Messieurs Corrado Fratini et Jacopo Mazzei en tant qu'administrateurs de classe «B».

Le nouvel administrateur est nommé pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour MFR ITALY HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07001. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097201.3/267/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.



# RESORT & REAL ESTATE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes. R. C. Luxembourg B 93.127.

In the year two thousand and four, on the sixteenth of November.

Before us the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the stock company («société anonyme») RESORT & REAL ESTATE INVESTMENT S.A., with registered office at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, (R. C. Luxembourg section B number 93.127), incorporated pursuant to a deed Maître André Schwachtgen, notary residing at Luxembourg, on the 29th of April 2003, published in the Mémorial C number 540 of the 19th of May 2003.

The meeting is presided by Mrs. Marta Kozinska, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs. Claudia Hilger-Simon, employee, professionally residing in Luxembourg. The meeting elects as scrutineer Mr. David Sana, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

#### Agenda:

1.- Amendment of paragraph one of article 1 of the Company's articles of association, which will have henceforth the following wording:

«There is hereby formed a public limited company (société anonyme) under the name of RESORT & REAL ESTATE INVESTMENT S.A.»

2.- Amendment of article 3 of the Company's articles of association, which will henceforth have the following wording:

«The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.»

3.- Adding of a new paragraph after paragraph 6 of article 6 of the Company's articles of association with the following wording:

«Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing. Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.»

- 4.- Cancellation of the words «and the law of July 31, 1929 concerning holding companies, both» and «et la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding» in article 13 of the Company's articles of association and replacement in the French version of article 13 of the words «trouveront leur» by «trouvera son».
  - 5.- Other minor necessary or useful amendments.
  - 6.- Sundry.
- B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

#### First resolution

The meeting decides to amend paragraph one of article 1 of the Company's articles of association, which will have henceforth the following wording:

«Art. 1. First paragraph. There is hereby formed a public limited company (société anonyme) under the name of RESORT & REAL ESTATE INVESTMENT S.A.»

# Second resolution

The meeting decides to amend article 3 of the Company's articles of association, which will henceforth have the following wording:



«**Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.»

# Third resolution

The meeting decides to add a new paragraph after paragraph 6 of article 6 of the Company's articles of association with the following wording:

**«Art. 6. New seventh paragraph.** Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing. Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.»

#### Fourth resolution

The meeting decides to cancel the words «and the law of July 31, 1929 concerning holding companies, both» in article 13 of the Company's articles of association.

#### Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred and fifty euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this docu-

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us the notary, the present original deed

# Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le seize novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RESORT & REAL ESTATE INVESTMENT S.A., avec siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, (R. C. Luxembourg section B numéro 93.127), constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 540 du 19 mai 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marta Kozinska, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Claudia Hilger-Simon, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

# Ordre du jour:

1.- Modification de l'alinéa 1er de l'article 1er des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

«Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de RESORT & REAL ESTATE INVEST-MENT S.A.»

2.- Modification de l'article 3 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.



De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

3.- Ajouté d'un nouvel alinéa après l'alinéa 6 de l'article 6 des statuts, ayant la teneur suivante:

«Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration. Tout administrateur peut en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.»

- 4. Suppression des mots «and the law of July 31, 1929 concerning holding companies, both» et «et la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding» dans l'article 13 des statuts et remplacement dans la version française de l'article 13 des mots «trouveront leur» par «trouvera son».
  - 5.- Quelques légères modifications nécessaires et pratiques.
  - 6.- Divers.
- B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'alinéa 1er de l'article 1er des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

«Art. 1<sup>er</sup>. Premier alinéa. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de RESORT & REAL ESTATE INVESTMENT S.A.»

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

### Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un nouvel alinéa après l'alinéa 6 de l'article 6 des statuts, ayant la teneur suivante:

«Art. 6. Nouveau septième alinéa. Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration. Tout administrateur peut en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.»

### Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer les mots «et la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding» dans l'article 13 des statuts et de remplacer dans la version française de l'article 13 les mots «trouveront leur» par «trouvera son».

#### Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

# Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Kozinska, C. Hilger-Simon, D. Sana, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 1er décembre 2004, vol. 529, fol. 88, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 décembre 2004. J. Seckler.

(098855.3/231/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

# S.L.R.H., SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE RESTAURATION ET D'HOTELLERIE, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 47.106.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg en date du 26 octobre 2004

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur André Richardy, Président du Conseil d'administration;
- La SOCIETE DE RESTAURATION DE L'AIRE DE BREGUIERES, en abrégé «S.R.A.B.», représentée par Monsieur Thierry Bart;
  - SODETIS, représentée par Madame Anne-Malcie Lombrez;
  - Monsieur Damien Aps.

L'assemblée décide de réélire aux fonctions de reviseur d'entreprises la société DELOITTE.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)** 

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 2004, réf. LSO-AX00081. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097204.3/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

# BORG INSTITUTIONEN S.A., Société Anonyme. Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 94.846.

### **EXTRAIT**

L'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2004 accepte la démission de Madame Régine Caillau de son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué et lui donne quitus de sa gestion.

En remplacement:

- Monsieur Philippe Cussionier, né le 19 juin 1968 à Paris, administrateur de société, demeurant 70, rue Guilbert, F-93250 Villemomble est nommé administrateur pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2010 approuvant les comptes de 2009.

Conformément aux statuts de la société et à l'article 60 de la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration est autorisé à nommer:

- Monsieur Philippe Cussionier comme administrateur délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en ce qui concerne la gestion journalière.
- Monsieur Philippe Cussionier nommé administrateur délégué de la société par le conseil d'administration du 26 septembre 2004 qui s'est tenu à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire a accepté cette fonction.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 2 novembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

BORG INSTITUTIONEN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01159. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097292.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.



# F & H INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 71.715.

L'an deux mille quatre, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme F & H INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C. Luxembourg section B numéro 46.511, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 septembre 1999, publié au Mémorial C numéro 907 du 30 novembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 février 2000, publié au Mémorial C numéro 513 du 19 juillet 2000,

ayant un capital social de trois cent soixante-huit mille dollars US (368.000,- USD), représenté par trois mille six cent quatre-vingt (3.680) actions de cent dollars US (100,- USD) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Pascale Bougard, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

# Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

Monsieur Adrien Schaus, comptable, né à Differdange, le 5 juillet 1952, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de neuf cents euro, sont à la charge de la société. Le capital social est évalué à 298.822,57 EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Bougard, J. Rossi, C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 décembre 2004, vol. 529, fol. 91, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 décembre 2004.

J. Seckler.

(099492.3/231/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.



# SO.PLA.GE. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R. C. Luxembourg B 38.596.

# DISSOLUTION

#### Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 novembre 2004, enregistré à Grevenmacher, le 30 novembre 2004, volume 529, folio 86, case 12;

I. - Que la société anonyme SO.PLA.GE. HOLDING S.A., avec siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 38.596, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 1991, publié au Mémorial C numéro 172 du 29 avril 1992,

que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Paul Frieders:

- en date du 30 juillet 1992, publié au Mémorial C numéro 568 du 3 décembre 1992 et
- en date du 6 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 4 du 3 janvier 1996,

et que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 862 du 10 octobre 2001.

- II. Que le capital social est fixé à six cent mille euros (600.000,- EUR), représenté par quatre mille huit cents (4.800) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.
- III. Que suite de la réunion de toutes les actions en une seule main la société se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de ladite société.
- IV. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

J. Seckler.

(097422.3/231/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

# McArthurGlen ROERMOND HOLDINGS (PHASE 2A), S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.525,-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 96.146.

### **EXTRAIT**

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur Antonio Luca Ortigara De Ambrosis de son poste d'administrateur avec effet au 29 septembre 2004 et a décidé d'élire en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Stefano Stroppiana.

L'associé unique a décidé de confirmer les mandats de Messieurs Gary Bond et John Nicolosi en tant qu'administrateurs.

Les administrateurs sont nommés pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour McArthurGlen ROERMOND HOLDINGS (PHASE 2a), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07008. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097203.3/267/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck